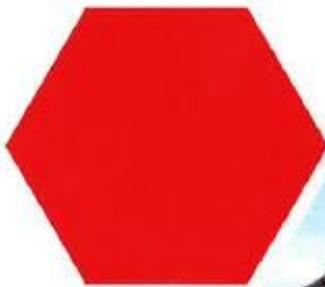




COMMUNE DE
Gibloux

N° 1 Mars 2019

Bulletin communal



Nouvelle page de couverture à insérer par l'Imprimerie Canisius

SOMMAIRE

Mot du syndic	3
Politique communale	4
Finances	4
Plan financier 2019 – 2023.....	4
Budgets 2019.....	7
Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions	15
Facturation des impôts.....	15
Ordre public – Sécurité – Service du feu.....	16
Sécurité et tranquillité publiques	16
Organisation de manifestations temporaires	17
32 ^{ème} Giron des Musiques de la Sarine	18
Règlement sur les heures d’ouverture des commerces.....	19
ORCOC	19
Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	21
Ecole enfantine – rappel	21
Politique de l’enfance et de la jeunesse	21
Culture - Sport - Loisirs	24
Mérite sportif de Gibloux édition 2018	24
Prix culturel de Gibloux édition 2018	25
Eau	26
Liaison des réseaux d’eau potable du Haut et du Bas Gibloux.....	26
Echange de compteurs d’eau potable	26
Mise en place d’un système unique de télégestion du réseau d’eau potable.....	27
Mandat d’étude pour la mise en séparatif du réseau d’évacuation et d’épuration des eaux de Rossens.....	27
Allègement de collecteurs en surcharge et corrections de chambres diverses	27
Déchets	28
Déchets encombrants, pour mémoire.....	28
Agriculture	28
Rappel aux agriculteurs – Epanchage de lisier	28
Aménagement du territoire.....	29
Harmonisation des plans d’aménagement locaux (PAL)	29
Vente d’un terrain à bâtir à l’entreprise Mestel SA.....	30
Energie	31
Foire solaire	31
Journée du soleil 2019	32
Rénovation des bâtiments.....	32

Le Conseil général.....	33
Décisions du Conseil général.....	33
Informations de l'administration	34
Personnel communal	34
Travaux d'été.....	34
Contrôle de l'habitant.....	34
Cartes déchets pour compacteurs : perte / détérioration.....	34
Agence AVS de Gibloux – information	34
Obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG - rappel	35
Documents d'identité.....	35
Local officiel de vote.....	36
Noël des Aînés 2018.....	37
Fermeture des déchetteries communales	39
Site internet.....	39
Informations générales	40
Gibloux Solidaire.....	40
La Maison des Petits.....	40
Bourse aux vêtements, jouets et matériel de puériculture	40



MOT DU SYNDIC



Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la commune de Gibloux,

Les beaux jours que nous connaissons au moment d'écrire ces lignes incitent au renouvellement, comme pour le bulletin que vous avez entre les mains avec ses nouvelles pages de couverture. L'intention qui préside à ces changements était d'utiliser un papier plus compatible avec l'environnement pour notre bulletin. Dans la foulée, nous en avons profité pour donner une place plus grande au « lion passant d'azur languée de gueule » de nos armoiries communales et avons placé, à la dernière page, les adresses des services de la commune et les horaires. L'objectif de ce bulletin reste pourtant le même, celui de vous informer de la vie de votre commune, de ses projets et de ses finances.

Je souhaite souligner quelques-uns des articles de ce bulletin pour vous inciter à les lire et, pour certains, à participer aux événements qu'ils proposent.

En premier lieu vient le plan financier 2019 – 2023 qui donne une orientation sur les grands projets communaux pour les cinq prochaines années. Il apporte une bonne vision de ce qu'il est nécessaire de mener à bien afin que notre commune remplisse son rôle au plus près des besoins de sa population.

Pour les parents d'enfants et d'adolescents qui se sont posé la question « Que fait la commune pour l'enfance et la jeunesse ? », une partie de la réponse se trouve en pages 21 et 22. En effet, FriTime Gibloux et Midnight Gibloux sont des projets concrets qui reflètent bien la politique communale dans le domaine.

Les questions liées au domaine des eaux sont traitées en pages 26 à 28 avec la présentation de mandats d'études, dont celui de la mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux de Rossens. Si tout n'est pas déjà résolu, le Conseil communal se donne les moyens pour avancer dans la gestion de l'épuration et des eaux claires.

Au sujet de l'aménagement du territoire, un article décrit l'état actuel de l'harmonisation des plans d'aménagement locaux et vous donne rendez-vous en automne 2019 ou au printemps 2020 pour une présentation concrète de ce nouveau plan d'aménagement local harmonisé.

Il ne suffit pas de construire de nouveaux appartements, il est nécessaire d'avoir des places de travail. L'entreprise Mestel SA va s'implanter dans la zone d'activité de Rossens. Retrouvez la présentation de leur projet en page 30.

Et enfin, deux rendez-vous vous sont donnés. Le premier est l'invitation à la Foire solaire à la salle communale de Farvagny en date du 6 avril 2019 et le deuxième est en rapport avec la journée du soleil le 25 mai.

Nous vous invitons à parcourir ou lire en détail votre nouveau bulletin communal qui contient également une foule d'autres informations. Bien du plaisir à sa lecture.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic

POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Plan financier 2019 – 2023

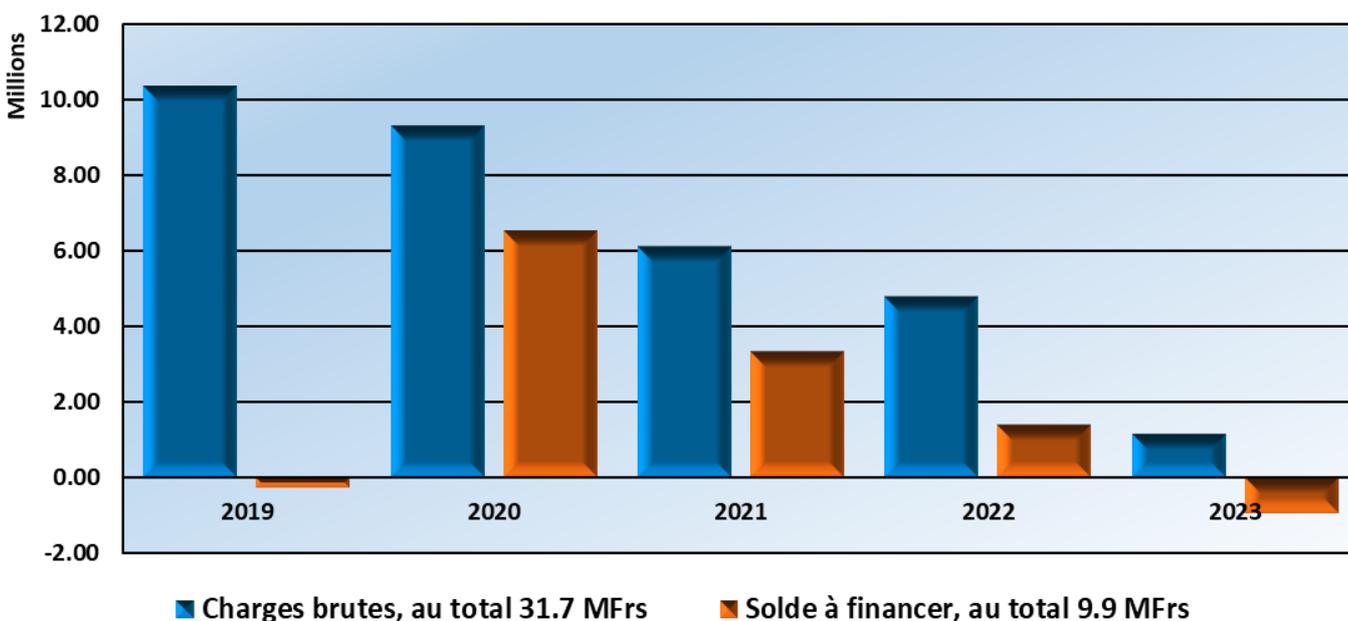
En application de la disposition y relative de la Loi sur les communes, le Conseil communal a élaboré, sous le titre de plan financier, un programme d'investissements et une évaluation de l'évolution des charges et des produits du ménage communal sur les cinq prochaines années.

Le plan financier 2019 - 2023 répond aux objectifs suivants :

1. Etablir un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution maîtrisée de la dette communale.
2. Inscrire le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget de fonctionnement de 2019 à 2023 sur la base du budget de fonctionnement 2019, des frais financiers induits par les investissements planifiés de 2019 à 2023 et de l'évaluation de la progression des charges et des produits de fonctionnement pour la période de 2020 à 2023.

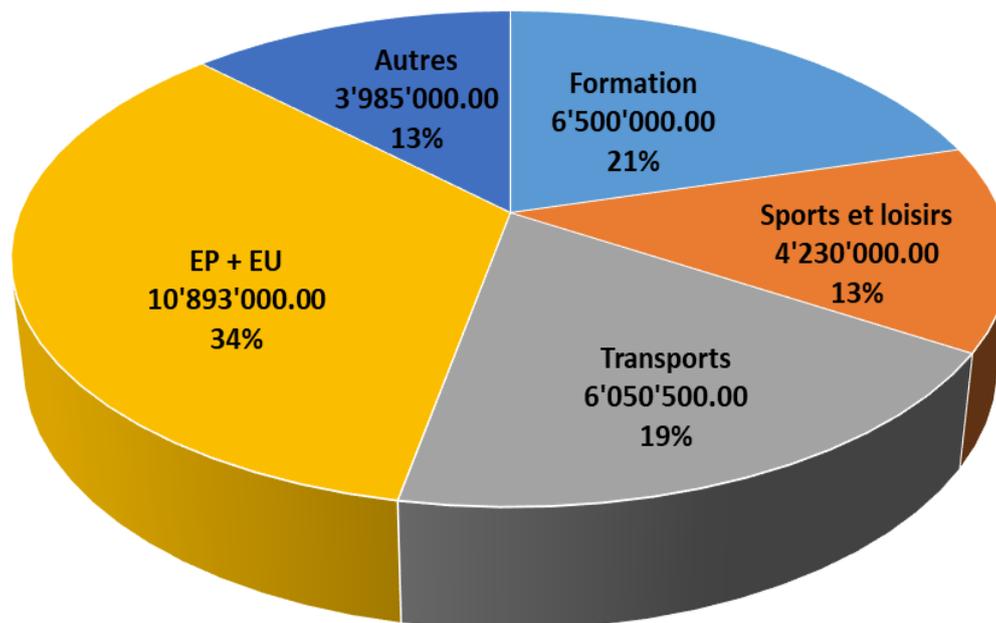
Notre connaissance des besoins et notre capacité à répartir les investissements dans le temps s'améliorent à chaque exercice. La révision annuelle obligatoire du plan financier permettra au Conseil communal, en collaboration avec la commission financière, de traduire de manière toujours plus claire ses réflexions et ses intentions quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

Planification des investissements de 2019 à 2023 - répartition dans le temps



L'écart entre les charges brutes et le solde à financer correspond : aux recettes d'investissements non affectées (taxes, vente de terrains et autres contributions), aux subventions et à la part financée par les réserves disponibles.

Planification des investissements de 2019 à 2023 - répartition par chapitre



Principaux projets inscrits en 2019 :

Audit du fonctionnement de l'administration et du Conseil communal	Fr.	65'000.00
Réfections de places de jeux des écoles	Fr.	150'000.00
Aménagement de gradins télescopiques salle la Tuffière	Fr.	130'000.00
Aménagement d'un skate parc	Fr.	100'000.00
Vestiaires et aménagement du terrain de football de Rossens	Fr.	1'000'000.00
Travaux routiers (30 km/h (CO) et routes AF)	Fr.	280'000.00
Déplacement de conduite et défense incendie (VI)	Fr.	180'000.00
Mise en séparatif secteur Rte de Villarlod (RS)	Fr.	300'000.00
Installations de panneaux solaires	Fr.	46'000.00
PAD Pra Bastian, participation à l'élaboration du PAD	Fr.	310'000.00
Rénovation du chemin de l'Echenalla	Fr.	130'000.00

+ les projets inscrits au budget des investissements 2019 (voir ci-dessous)

Principaux projets inscrits en 2020 :

Construction scolaire et halle de sport (FG), 1 ^{re} étape	Fr.	2'400'000.00
Terrain de football synthétique	Fr.	1'000'000.00
Travaux routiers (sécurisation (GR), 30 km/h + trottoir (MA), Rte de Fribourg (FP), rond-point Rte du Bry (FG), routes AF)	Fr.	2'685'000.00
Liaison des réseaux d'eau Haut et Bas-Gibloux (2 ^e étape)	Fr.	800'000.00
Echange des compteurs d'eau	Fr.	170'000.00
Mise en séparatif collecteur Rossens-Farvagny, secteur Rte de Villarlod (RS) et carrefour du Bry (FG)	Fr.	2'050'000.00
Chemin piéton Longivue (GR)	Fr.	100'000.00
Installations de panneaux solaires	Fr.	31'000.00

Principaux projets inscrits en 2021 :

Construction scolaire et halle de sport (FG), 2 ^e étape	Fr.	2'400'000.00
Extension centre scolaire (EG), 1 ^{re} étape	Fr.	500'000.00
Travaux routiers (Rte de Fribourg, suite (FP), Rte de l'Etang (MA), Rte St-Claude (MA), routes AF)	Fr.	1'590'000.00
Achat d'un véhicule	Fr.	72'000.00
Aménagements secteur réservoir Kaisa (FG)	Fr.	700'000.00
Mise en séparatif village de Rossens, 1 ^{re} étape	Fr.	833'000.00

Principaux projets inscrits en 2022 :

Construction scolaire et halle de sport (FG), 3e étape	Fr.	2'400'000.00
Extension centre scolaire (EG), 2 ^e étape	Fr.	500'000.00
Travaux routiers (Rte de la Tuffière (CO), Rte de Rueyres (FG, RS), routes AF)	Fr.	400'000.00
Achat d'un véhicule	Fr.	50'000.00
Maillage du réseau d'eau (FP, RO)	Fr.	600'000.00
Mise en séparatif village de Rossens, 2 ^e étape	Fr.	833'000.00

Principaux projets inscrits en 2023 :

Conduite eau potable entre FP et PO	Fr.	300'000.00
Mise en séparatif village de Rossens, 3 ^e étape	Fr.	834'000.00

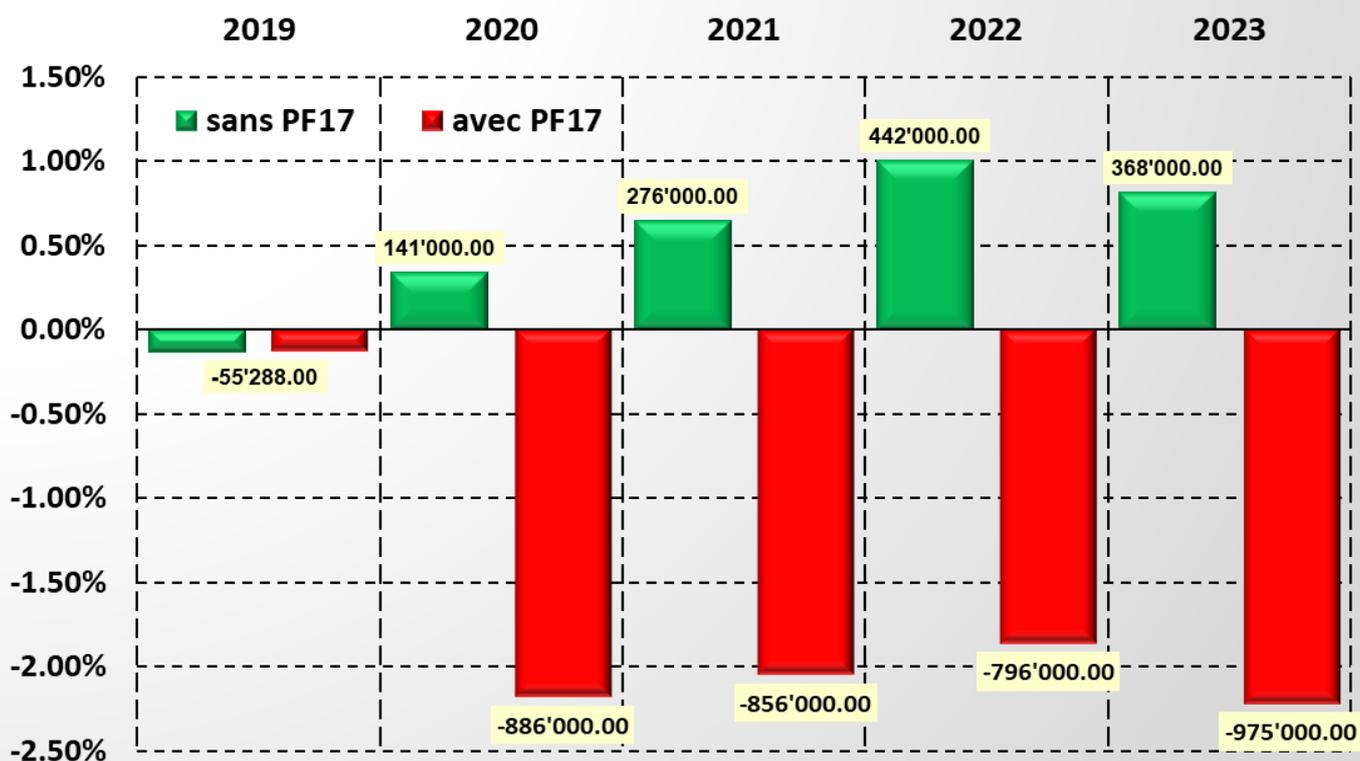
Evolution de la dette bancaire communale sur la période 2019 – 2023

(selon les chiffres arrondis connus lors de l'établissement du budget 2019)

		Total	Moyenne annuelle
Dette bancaire au 31.12.2017	Fr.	39'340'000.00	
- Réserves disponibles au 31.12.2017	Fr.	4'280'000.00	
+ investissements nets 2018 à 2023	Fr.	24'720'000.00	4'120'000.00
- amortissements de 2018 à 2023	Fr.	17'500'000.00	2'900'000.00
Dette bancaire au 31.12.2023	Fr.	42'280'000.00	+ 490'000.00

Evolution de l'équilibre des comptes de fonctionnement de 2019 à 2023

Excédent de produits (+)/charges (-) en % des produits nets



L'entrée en vigueur de la réforme de la fiscalité des entreprises (PF17) est prévue en 2020. La Direction cantonale des finances a évalué les effets pour les communes sur la base des recettes fiscales 2015. Pour notre commune, la réforme a pour conséquence une péjoration de l'équilibre des comptes de fonctionnement communaux de l'ordre de Fr. 1'000'000.00 en 2020 (5 points d'impôt) à Fr. 1'350'000.00 à l'horizon 2023 (près de 6 points d'impôt) - voir ci-avant le graphique en rouge.

En comptant sur une relative stabilité économique durant la période et en prenant en compte les charges financières nouvelles induites par le programme d'investissements défini ci-dessus, les comptes de fonctionnement devraient, avec ou sans PF17, rester à l'intérieur de la limite de 5 % au-delà de laquelle une augmentation d'impôts est actuellement obligatoire.

Budgets 2019

Les budgets 2019 de la commune de Gubloux ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de ses séances des 3 et 4 décembre 2018.

Budget de fonctionnement 2019

Charges et produits par chapitre	Budget 2019		Budget 2018		Ecart ¹⁾	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration	3'023'889.00	38'800.00	3'035'386.00	30'200.00	- 20'097.00	- 0.67%
Ordre public	641'965.00	265'963.00	654'883.00	254'900.00	- 23'981.00	- 6.00%
Enseignement, formation	10'290'298.00	950'382.00	10'018'589.00	904'075.00	+225'402.00	+ 2.47%
Culture, sports et loisirs	1'965'495.00	248'070.00	1'879'239.00	216'690.00	+ 54'876.00	+ 3.30%
Santé	2'676'252.00	35'000.00	2'550'713.00	60'000.00	+150'539.00	+ 6.04%
Affaires sociales	10'322'158.00	6'230'190.00	9'554'540.00	5'976'376.00	+513'804.00	+14.36%
Transports et communications	1'902'353.00	91'500.00	2'107'370.00	90'000.00	- 206'517.00	-10.24%
Protection et aménagement de l'environnement	4'568'523.00	3'952'000.00	4'890'059.00	4'340'200.00	+ 66'664.00	+12.12%
Economie publique	1'021'448.00	1'477'600.00	1'026'861.00	1'419'300.00	- 63'713.00	-16.24%
Finances et impôts	4'076'321.00	27'143'909.00	3'656'783.00	26'118'794.00	- 605'577.00	- 2.70%
Totaux bruts	40'488'702.00	40'433'414.00	39'374'423.00	39'410'535.00	+ 91'400.00	
Excédent	- 55'288.00		+ 36'112.00			
Doubles écritures	6'977'957.00	6'977'957.00	6'573'596.00	6'573'596.00		
Totaux nets	33'510'745.00	33'455'457.00	32'800'827.00	32'836'939.00		

¹⁾ Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2019 et 2018, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « signe + » pour une augmentation des charges ou une réduction des produits, « signe - » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « signe + » une augmentation des charges ou une réduction des produits, « signe - » une réduction des charges ou une augmentation des produits

Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2019 augmentent de Fr. 710'000.00 (+ 2.16 %) par rapport au budget 2018 - voir commentaires ci-après.

Commentaires sur les principales évolutions par chapitre

Enseignement et formation

L'augmentation de près de Fr. 225'000.00 est principalement due : à la prise en charge complète des transports scolaires par la commune (+ Fr. 100'000.00 pour 2019), à l'augmentation des coûts à charge de la commune pour les camps scolaires pour donner suite à l'arrêt du Tribunal fédéral (+ Fr. 13'000.00) et à la progression des participations communales aux frais scolaires (+ Fr. 18'000.00 pour les écoles primaires, + Fr. 40'000.00 pour le cycle d'orientation et + Fr. 27'000.00 pour les écoles spécialisées).

Santé

L'augmentation de plus de Fr. 150'000.00 est principalement due à la progression des participations communales aux frais du Réseau Santé Sarine : + Fr. 24'000.00 pour le service d'ambulances, + Fr. 67'000.00 pour les homes médicalisés du district, + Fr. 22'000.00 pour les soins à domicile et + Fr. 10'000.00 pour les indemnités forfaitaires.

Affaires sociales

L'évaluation de la part à charge de la commune des frais d'assistance octroyée par le Service social est relativement stable : + Fr. 9'200.00 (+ 1.9%) par rapport au budget 2018.

Les principales augmentations de ce chapitre (+ Fr. 513'000.00) sont les suivantes :

- Structures d'accueil de la petite enfance : + Fr. 60'000.00, principalement une augmentation de notre subvention à la crèche.
- Participation aux institutions pour personnes handicapées ou inadaptées : + Fr. 74'000.00.
- Aide sociale cantonale et régionale : + Fr. 392'000.00, augmentation principalement due à une estimation erronée du budget 2018.

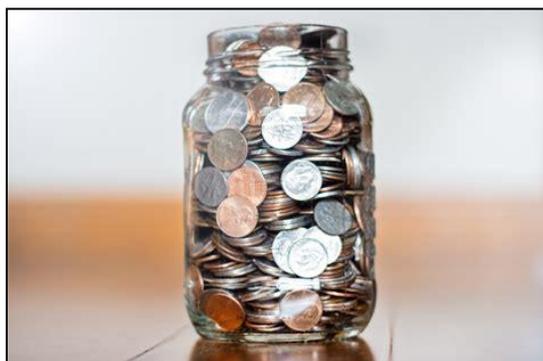
Transports et communications

La réduction de Fr. 206'000.00 par rapport au budget 2018 est principalement due à une diminution des frais liés aux routes communales (- Fr. 137'000.00) ainsi que des véhicules et des bâtiments édilitaires (- Fr. 38'000.00).

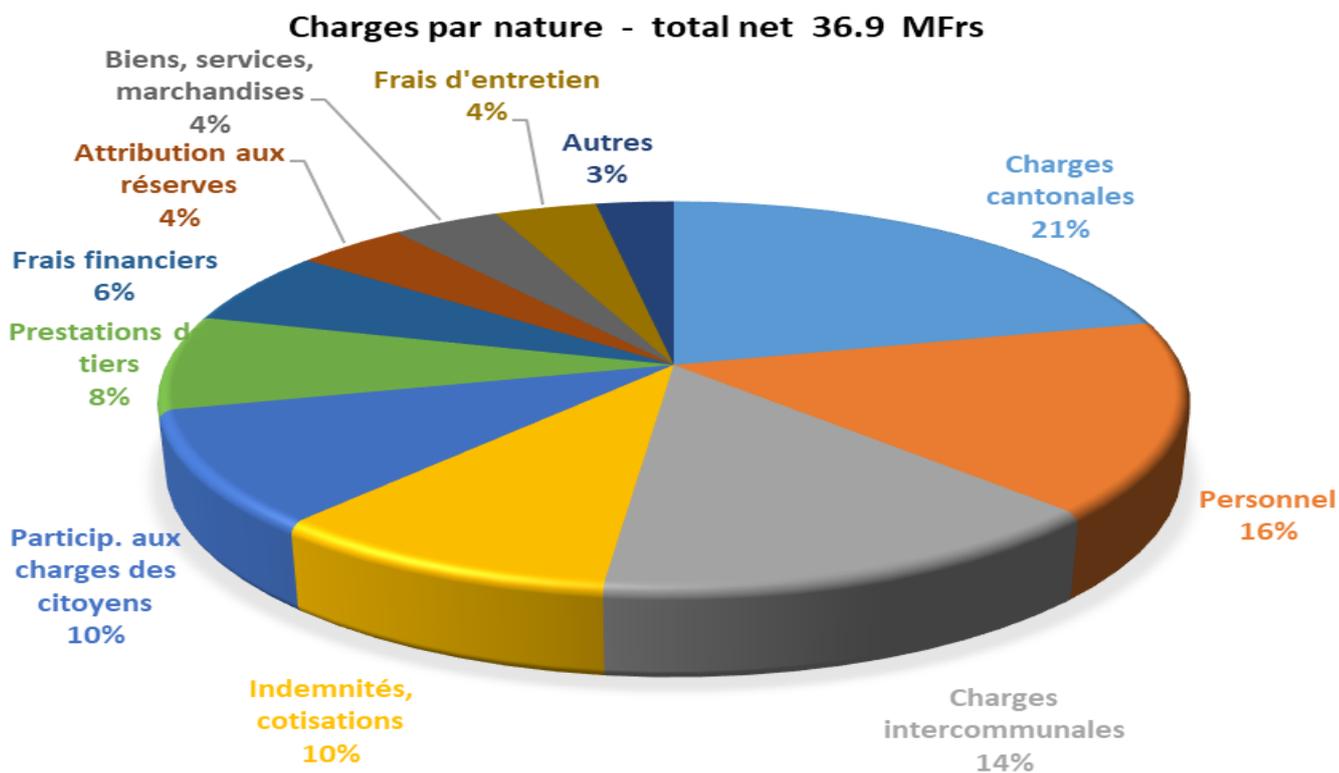
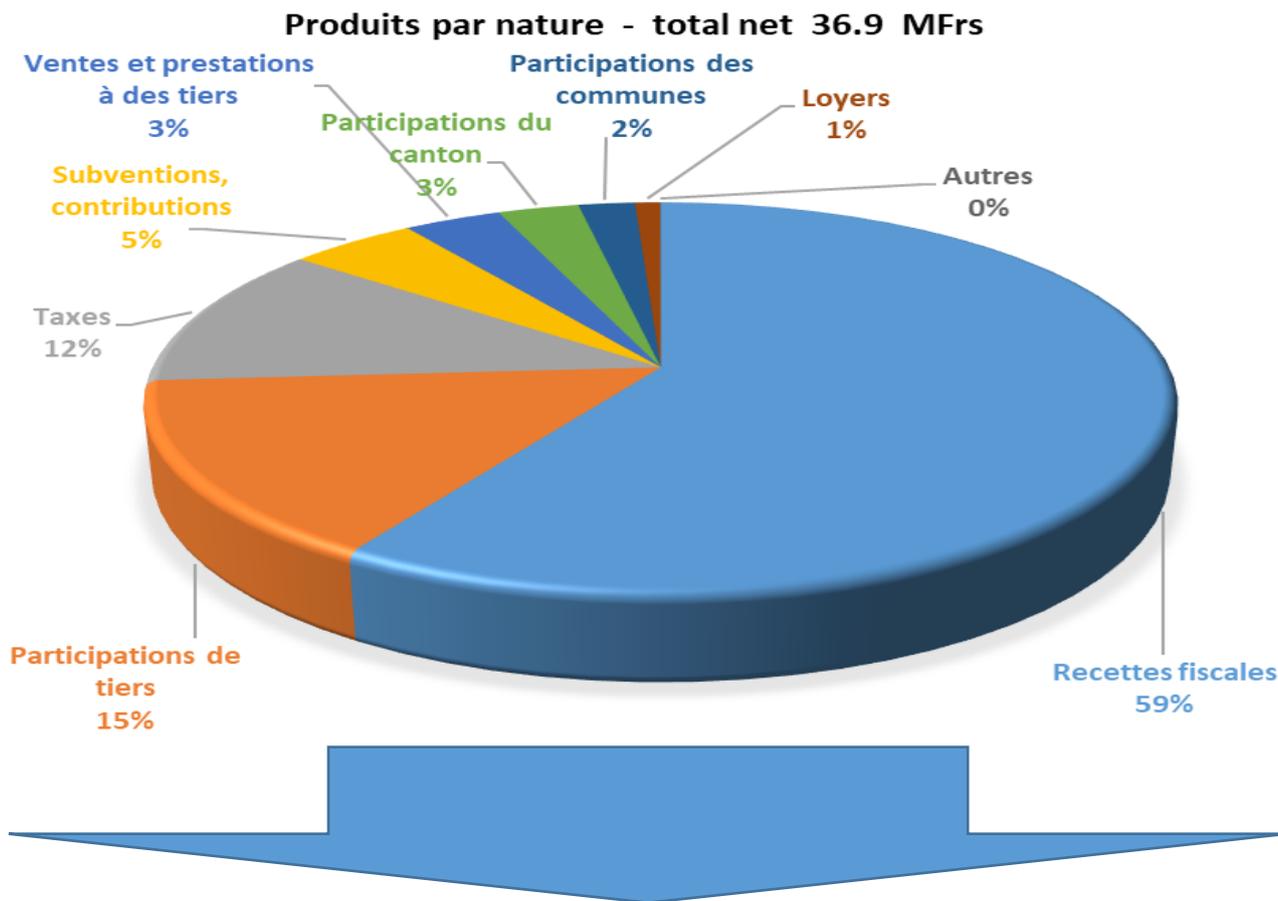
Taxes environnementales

Les recettes 2019 des taxes relatives à l'approvisionnement en eau et à l'épuration des eaux ont été réévaluées sur la base des résultats des exercices 2017 et 2018.

Récapitulation	Budget 2019	Budget 2018
Approvisionnement en eau - taxes de base	660'000.00	748'800.00
Approvisionnement en eau - taxes d'exploitation	408'000.00	520'000.00
Epuration des eaux - taxes de base	1'254'000.00	1'127'500.00
Epuration des eaux - taxes d'exploitation	732'000.00	1'010'400.00



Evolution des charges et des produits de fonctionnement par nature



Charges liées cantonales et intercommunales

Ces charges progressent de 4.55 % par rapport au budget 2018 et représentent 37.8 % des charges pour 2019 (35 % pour 2018).

Charges de personnel

Les règles appliquées en matière de gestion des salaires sont celles définies dans la loi sur le personnel de l'Etat et son règlement d'application.

Les charges de personnel inscrites au budget 2019 correspondent à 56.70 équivalents plein-temps assumés par 118 personnes (voir le tableau ci-dessous).

Les charges totales de personnel progressent de Fr. 208'674.00, soit + 3.6 % par rapport au budget 2018 : augmentation de la dotation (+ 0.84 ept) et augmentation des salaires et des charges sociales.

Statistique du personnel communal pour 2019

Service	Dotation Budget 2018	Dotation Budget 2019	Commentaires
	ept	ept	
Secrétariat général	3.87 ¹⁾	3.93	
Finances	4.25	4.25	
Contrôle de l'habitant Guichet - Agence AVS	3.15	3.15	
Administration scolaire et de l'accueil extrascolaire	2.29	2.30	y.c. patrouilleurs scolaires, cours de piscine et informatique scolaire
Service social	5.50	5.33	
Service des curatelles	1.60	1.70	
Bibliothèque	1.66	1.66	
AES	4.32	4.39	+ 0.07 ept : ouverture partielle possible durant les vacances
Forêts	4.68 ¹⁾	4.82	augmentation de l'engagement de jeunes durant l'été
Divers	0.25	0.25	
Service technique (total)	24.28	24.92	
Administration	2.70	3.00	
Constructions	3.00	3.00	
Adduction d'eau	1.22	1.11	réduction du travail de relevé des compteurs d'eau
Bâtiments	8.70	9.08	
Edilité	6.02	6.26	
Déchetterie	2.64	2.47	
Apprenti(e)s	2 ¹⁾	3	
Total (sans apprenti(e)s)	55.86	56.70	+ 0.84 ept (+ 1.5 %)

1) Les apprenti(e)s constituent désormais une catégorie spécifique. Ils ne sont plus comptés en ept dans les services concernés. Afin de permettre la comparaison avec les dotations 2019, les chiffres du budget 2018 ont été mis à jour (les chiffres modifiés sont en italiques).

Biens, services et marchandises

Ces charges diminuent de Fr. 148'154.00, soit - 9.2 % par rapport au budget 2018.

Les réductions les plus importantes sont le transfert aux investissements du remplacement des compteurs d'eau (- Fr. 60'000.00), achat de véhicule (- Fr. 24'000.00), la réduction des besoins en fournitures de bureau (- Fr. 30'000.00) et une réduction des charges d'énergie (- Fr. 25'000.00).

Frais d'entretien

Ces charges diminuent de Fr. 185'074.00, soit - 11.8 % par rapport au budget 2018.

Une réévaluation attentive des besoins a permis de réduire : les charges d'entretien des routes et des canalisations (- Fr. 130'000.00), les charges d'entretien des réseaux d'eau et d'épuration (- Fr. 40'000.00) et les charges d'entretien des bâtiments (- Fr. 45'000.00).

Prestations de tiers

Ces charges augmentent de Fr. 270'972.00, soit + 10.2 % par rapport au budget 2018.

Les augmentations les plus importantes sont : la prise en charge par la commune de la totalité des transports scolaires (+ Fr. 190'000.00), les frais dus aux éventuelles intempéries (+ Fr. 20'000.00), les frais d'élimination des déchets (+ Fr. 30'000.00), divers mandats à des spécialistes (+ Fr. 40'000.00).

Frais financiers

Ces charges augmentent de Fr. 80'364.00, soit + 3.6 % par rapport au budget 2018, résultat d'une augmentation des amortissements obligatoires (+ Fr. 163'000.00), en partie compensée par une diminution des charges d'intérêts (- Fr. 80'000.00).

Participations aux charges des citoyens : + Fr. 201'000.00 pour 2019, soit + 6 % par rapport au budget 2018, augmentation des frais de camps scolaires (+ Fr. 13'000.00), des subventions à la crèche (+ Fr. 70'000.00) et des frais d'assistance (+ Fr. 117'000.00).

Recettes fiscales

Les recettes fiscales 2019 ont été évaluées de manière raisonnable en tenant compte des premiers exercices de la commune et des estimations statistiques mises à disposition par le Service cantonal des contributions.

Les recettes fiscales totales inscrites au budget 2019 s'élèvent à près de Fr. 22'200'000.00, soit + 4.0 % par rapport au budget 2018.

Impôt	Budget 2019	Budget 2018
Personnes physiques, revenu	14'500'000.00	14'300'000.00
Personnes physiques, fortune	1'200'000.00	1'100'000.00
A la source	345'000.00	340'000.00
Prestations en capital	350'000.00	350'000.00
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	550'000.00
Mutations	700'000.00	600'000.00
Successions et donations	5'000.00	5'000.00
Contributions immobilières	2'020'000.00	1'900'000.00
Personnes morales, bénéfice	1'650'000.00	1'400'000.00
Personnes morales, capital	250'000.00	200'000.00
Sur les automates	1'900.00	3'000.00
Sur les véhicules	570'000.00	550'000.00
Sur les chiens	45'000.00	43'000.00
Total	22'186'900.00	21'341'000.00

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2019, un point d'impôt communal correspond à Fr. 207'000.00.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Budget des investissements 2019

Situation financière de la commune (dernière situation établie au 31.12.2017 par le Service des communes sur la base des années 2013 à 2017) :

- dette communale nette : Fr. 33'311'000.00
- capacité totale d'investissements : Fr. 47'853'000.00

Le budget des investissements 2019 présenté ci-dessous représente le budget approuvé par le Conseil général dans sa séance du 3.12.2018. Il constitue la part approuvée à cette date des projets d'investissements 2019 inscrits dans la planification financière 2019 – 2023 (voir ci-avant).

En résumé	Investissements 2019			Financements	
	Charges	Produits	Nets	Par les réserves ¹⁾	Soldes à financer
Reports de projets déjà décidés	3'001'000.00	796'000.00	2'205'000.00	1'018'000.00	1'187'000.00
Nouveaux projets	4'158'000.00	1'533'000.00	2'625'000.00	2'390'000.00	235'000.00
Recettes d'investissements		2'314'000.00	-2'314'000.00		-2'314'000.00
Total	7'159'000.00	4'643'000.00	2'516'000.00	3'408'000.00	-892'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	3'293'000.00	813'000.00	2'480'000.00	1'708'000.00	772'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2019	3'191'000.00	1'677'000.00	1'514'000.00	919'500.00	594'500.00

¹⁾ Les chiffres du financement par les réserves sont donnés sous réserve des disponibilités.

Pour plus de détails, voir sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>

Liste des projets inscrits au budget des investissements 2019

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Charges	Produits	Financ. par réserves
Enseignement et formation					
GX	En cours	Etude faisabilité extensions centres scolaires	90'000.00		90'000.00
Routes communales et génie civil					
RO	En cours	Aménagement trottoir Rte de Montena	30'000.00		30'000.00
CO	En cours	Projet 30 Km/h	20'000.00		20'000.00
CO	En cours	Rénovation Route du Centre	200'000.00		
FG/RO	En cours	Aménagements routiers, In-Riaux	165'000.00	350'000.00	-185'000.00
VG	En cours	Collecteurs de routes	108'000.00		108'000.00
RO	Approuvé	Liaison piétonne Rte Montena–Rte cantonale	150'000.00		150'000.00
FG	Approuvé	Giratoire Rte de Grenilles-Rte du Bry	35'000.00		35'000.00
GX	Approuvé	Arrêts de bus selon la LHand	30'000.00		30'000.00
Véhicules édilitaires					
GX	Approuvé	Achat d'un véhicule édiltaire	235'000.00		
Approvisionnement en eau					
GX		Taxes de raccordement		200'000.00	
GX	En cours	Protection des sources, études	100'000.00		100'000.00
GX	En cours	Turbidimètres	50'000.00		50'000.00
GX	Approuvé	Liaison réseaux Haut et Bas-Gibloux	960'000.00	367'000.00	593'000.00
GX	Approuvé	Echange de compteurs d'eau	170'000.00		170'000.00
GX	Approuvé	Système unique de télégestion	120'000.00		120'000.00

Lieu ¹⁾	Statut ²⁾	Objet	Charges	Produits	Financ. par réserves
Protection des eaux					
GX		Taxes de raccordement		200'000.00	
RO	En cours	EP, EU et routes secteur Raveire	25'000.00	18'000.00	7'000.00
RO	En cours	Epuration et routes, Essert-Biches	25'000.00	8'000.00	17'000.00
CO	En cours	Renforcement d'une conduite	78'000.00	20'000.00	58'000.00
CO	En cours	Mise en séparatif centre village	15'000.00		
VO	En cours	Bassin de laminage Pra Gady	300'000.00		300'000.00
FP	En cours	Mise en séparatif	1'150'000.00		
GX	En cours	PGEE	100'000.00		100'000.00
RO	Approuvé	Mise en séparatif - étude	100'000.00		100'000.00
GX	Approuvé	Allègements de collecteurs, corrections de chambres	100'000.00		100'000.00
Correction des eaux et endiguements					
FG	En cours	Revitalisation Longivue, secteur PAD	400'000.00	400'000.00	
Environnement					
VO	Approuvé	Assainissement de la butte de tir	310'000.00	133'000.00	177'000.00
Aménagement du territoire					
FG		Contribution d'équipements		174'000.00	
FG		Contribution d'équipements ZACT		1'033'000.00	
GX	En cours	Harmonisation du PAL après fusion	50'000.00		50'000.00
GX	Approuvé	Harmonisation du PAL, compléments	75'000.00		75'000.00
Immeubles du patrimoine financier					
FG	Approuvé	Equipement terrain ZACT Longivue	1'533'000.00		500'000.00
Immeubles du patrimoine administratif					
VO	En cours	Achat et échange de terrains	95'000.00		95'000.00
FG	Approuvé	Aménagement place multifonction	150'000.00		150'000.00
RO	Approuvé	Transformation du complexe	35'000.00		35'000.00
VI	Approuvé	Assainissement ancienne école	125'000.00		125'000.00
RO	Approuvé	Etude développement CAD	30'000.00		30'000.00
Totaux			7'159'000.00	4'643'000.00	3'408'000.00
Excédent de charges				2'516'000.00	

¹⁾ La première colonne du tableau ci-dessus indique par une abréviation le(s) village(s) où se situe le projet. L'abréviation GX (pour Gibloux) indique que le projet ou l'objet concerne l'ensemble de la commune.

²⁾ Le statut du projet indique si le projet est en cours (déjà approuvé par une ancienne commune ou le Conseil général) ou approuvé (il a fait l'objet d'une décision spéciale d'investissement du Conseil général dans le cadre du budget 2019).



Statistiques fiscales - quelques chiffres

Les chiffres sont extraits de la statistique fiscale cantonale 2016 publiée en novembre 2018 par la Direction cantonale des finances, établie sur la base de l'état des taxations arrêté au 30 juin 2018.

Impôts sur les personnes physiques - Principaux changements à partir de l'année fiscale 2016.

- Les frais de formation et de perfectionnement ne sont plus considérés comme des frais d'acquisition du revenu mais comme d'autres déductions sur le revenu. Leur déduction est plafonnée à Fr. 12'000.00.
- Introduction d'une déduction sociale pour les soins à domicile de Fr. 9'000.00 au maximum.

Impôt cantonal sur le revenu des personnes physiques

171'233 contribuables se sont acquittés d'un total de 746.9 millions de francs (- 0.58 % par rapport à 2015) pour un revenu imposable total de 9.082 milliards de francs (+ 0.25 % par rapport à 2015).

- 56.9% des personnes physiques ont un revenu imposable inférieur à 50'000 francs. Ils ont payé 17.4% des impôts sur le revenu.
- 31.9% des personnes physiques ont un revenu imposable situé entre 50'000 francs et 100'000 francs. Ils ont payé 40.3% des impôts sur le revenu.
- 11.2% des personnes physiques ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Ils ont payé 42.3% des impôts sur le revenu.

Impôt cantonal sur la fortune des personnes physiques

61'075 contribuables se sont acquittés d'un total de 79.7 millions de francs (- 6.3% par rapport à 2015) pour une fortune imposable totale de 27.2 milliards de francs (- 5.5% par rapport à 2015).

- 76.0% des personnes physiques ont une fortune imposable inférieure à 100'000 francs. Ils ont payé 2.2% des impôts sur la fortune.
- 21.3% des personnes physiques ont une fortune imposable située entre 100'000 francs et 1'000'000 de francs. Ils ont payé 40.6% des impôts sur la fortune.
- 2.7% des personnes physiques ont une fortune imposable supérieure à 1'000'000 de francs. Ils ont payé 57.2% des impôts sur la fortune.

Cotes communales 2016 des impôts sur les personnes physiques

Impôt sur revenu + impôt sur la fortune en **Fr./habitant** sans application du coefficient de l'impôt communal.

District de la Sarine

Fribourg Ville	2'652.00	
Moyenne Sarine-Campagne	2'744.00	
- la plus basse (Senèdes)	1'911.00	
- la plus haute (Corminboeuf)	4'000.00	
Gibloux	2'426.00	(+ 1.3 % par rapport à 2015)

Canton

Médiane	2'507.00
Moyenne	2'650.00
La plus basse (Jaun)	1'702.00
La plus haute (Greng)	14'701.00

Calendrier pour la facturation des taxes, impôts et autres contributions

Objet	Facturation	Échéance	Commentaire
Contribution immobilière	Février	31 mars	
Impôts sur les chiens	Mars	30 avril	
Taxe sur les appareils	Avril	31 mai	
Impôts	Mai	30 juin au 28 février	9 acomptes + solde
Eau et épuration	Juin	31 juillet	Taxes de base
Déchets	Octobre	30 novembre	
Taxe non pompier	Octobre	30 novembre	
Eau et épuration	Novembre	31 décembre	Taxes d'exploitation
Parchets communaux	Novembre	31 décembre	

Les diverses taxes sont facturées en application des règlements communaux en vigueur qui sont à disposition sur le site internet communal : <https://commune-gibloux.ch>.

La plupart des règlements communaux ont été révisés et harmonisés comme prévu par la convention de fusion. En l'état, seule la facturation de la taxe non pompier se base sur les règlements des anciennes communes, qui restent en vigueur jusqu'à l'approbation du règlement communal harmonisé.

Les voies de droit, en cas de réclamation sur une facture, sont inscrites au verso des factures. Nous soulignons la nécessité de respecter les délais qui y sont prévus.

Facturation des impôts

Impôts sur les personnes physiques et les personnes morales

La facturation des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales est prévue selon la forme standard : 9 acomptes + le solde. Comme annoncé dans le paragraphe ci-dessus, le calendrier appliqué est le suivant :

- échéances des 9 acomptes de fin juin à fin février,
- établissement du décompte dès réception de l'avis de taxation établi par le Service cantonal des contributions.

À l'exception de la paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, l'impôt paroissial sur les personnes physiques est facturé par la commune.

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue.

Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas, nous vous prions de prendre contact avec le Service des finances afin d'adapter vos acomptes. Ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

Impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution (rappel)

La perception d'un impôt sur les appareils de jeu et les appareils automatiques de distribution fait l'objet d'un nouveau règlement communal. Nous rappelons en particulier les dispositions des art. 4 et 6 de ce règlement, qui prévoient, d'une part, que les propriétaires ou détenteurs d'appareils exploités à des fins commerciales sont tenus de les annoncer de suite, par écrit, au Conseil communal (en mentionnant leur type et leur nombre) et, d'autre part, que celui qui contrevient à ce qui précède est passible d'une amende de Fr. 20.00 à Fr. 1'000.00, sans préjudice de l'impôt dû.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser les bulletins de versement (BVR) joints aux factures et de saisir toutes les données de « codage du BV » en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite et moyennant intérêts (au taux actuel de 3%) et frais facturés en sus (actuellement entre Fr. 10.00 et Fr. 50.00 selon le nombre de mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <https://commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.

ORDRE PUBLIC – SÉCURITÉ – SERVICE DU FEU

Sécurité et tranquillité publiques

Petit rappel de quelques règles visant à maintenir la sécurité et la tranquillité publiques (règlement de police du 27 juin 2017).

Art. 18 Tranquillité publique

¹Il est interdit de provoquer, sur le domaine public ou sur une propriété privée, des nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité publique. Les cas d'urgence ainsi que les cas d'entreprises exigeant une exploitation continue sont réservés.

²Il est en particulier interdit :

- a) de faire du bruit sans nécessité sur le domaine public de 22h00 à 06h00 ;
- b) d'utiliser, sur le domaine privé, des instruments ou appareils bruyants (ventilateur, pompe, aspirateur, compresseur, tondeuse à gazon, motoculteur ou d'autres machines à moteur analogues) dont le son est entendu par les habitants voisins et les importune pendant les jours et/ou horaires suivants :
 - les dimanches et les jours fériés ;
 - du lundi au vendredi de 12h00 à 13h00 et de 20h00 à 07h00 ;
 - le samedi jusqu'à 8h00, de 12h00 à 13h00 et dès 18h00 ;
- c) d'exploiter des stations de lavage pour véhicules sans service à la clientèle :
 - tous les jours de 21h00 à 07h00 ;
 - Les stations de lavage pour véhicules avec services à la clientèle sont soumises au règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces ;
- d) d'utiliser sur le domaine privé des machines de chantier produisant des nuisances sonores excédant les prescriptions fédérales ;
- e) d'organiser des activités ou des jeux bruyants ou incommodants pour autrui, en dehors des endroits désignés à cet effet.

³Les dispositions de l'article 12 let. a LACP (désordre ou tapage troublant la tranquillité publique) et de l'article 12 let. b LACP (ne pas prendre les mesures pour éviter que les cris d'animaux dont on a la garde n'importunent les habitants) sont réservées.

Art. 19 Sécurité et salubrité publiques

¹Il est interdit, par un comportement personnel inadéquat, de mettre en danger la sécurité et la salubrité publiques, ainsi que la vie, la santé et les biens des administrés.

²Il est en particulier interdit:

- a) de tirer des engins pyrotechniques destinés au simple divertissement personnel (fusées) entre 24h00 et 05h00 ;
- b) de tirer des coups de feu sans l'autorisation de la Police cantonale ; la législation fédérale sur l'armée et l'administration militaire ainsi que celle sur les armes sont réservées ;
- c) de faire du feu sur le domaine public ;
- d) d'uriner ou de déposer des immondices sur le domaine public ;
- e) de poser des vases à fleurs ou d'autres objets sur les rebords des fenêtres, balcons ou corniches si toutes les précautions n'ont pas été prises pour éviter de gêner ou de blesser autrui ;
- f) d'épandre du purin ou d'autres engrais nauséabonds les samedis, dimanches et jours fériés ;
- g) de déposer, en quelconque endroit, des seringues ou d'autres objets dangereux ;
- h) de repousser de la neige sur la voie publique et d'y déverser celle des toits ;
- i) de diffuser des fumées ou odeurs excessives pour autrui ;
- j) de salir, de souiller ou d'endommager d'une manière quelconque, notamment par des dessins ou des inscriptions, la voie publique, les constructions, installations, affiches ou objets quelconques ;
- k) de déposer des débris ou papiers en dehors des endroits réservés à cet effet ;
- l) de laver des véhicules de tout genre en dehors des endroits réservés à cet effet.

³Les mesures de prévention et les interdictions prévues par la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions, sur la protection de l'environnement, sur l'élimination des déchets, sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels, sur la protection des animaux, sur la circulation routière, sur les routes ainsi que sur la chasse, la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes, sont réservées.

Organisation de manifestations temporaires

Des formulaires officiels sont disponibles sur notre site internet. Vous les trouverez en suivant le lien ci-après : <https://commune-gibloux.ch/culture-loisirs/formulaires-divers-pour-manifestations> .

Pour les **demandes de travaux à la police routière** lors de manifestations, nous vous rendons attentifs au fait qu'il existe un formulaire pour le CSP Gibloux (sans le Glèbe) et un formulaire pour le CSPI Gibloux Nord (Le Glèbe).

Ces documents doivent être remis à l'administration communale au minimum deux mois avant la manifestation.

32^{ème} Giron des Musiques de la Sarine

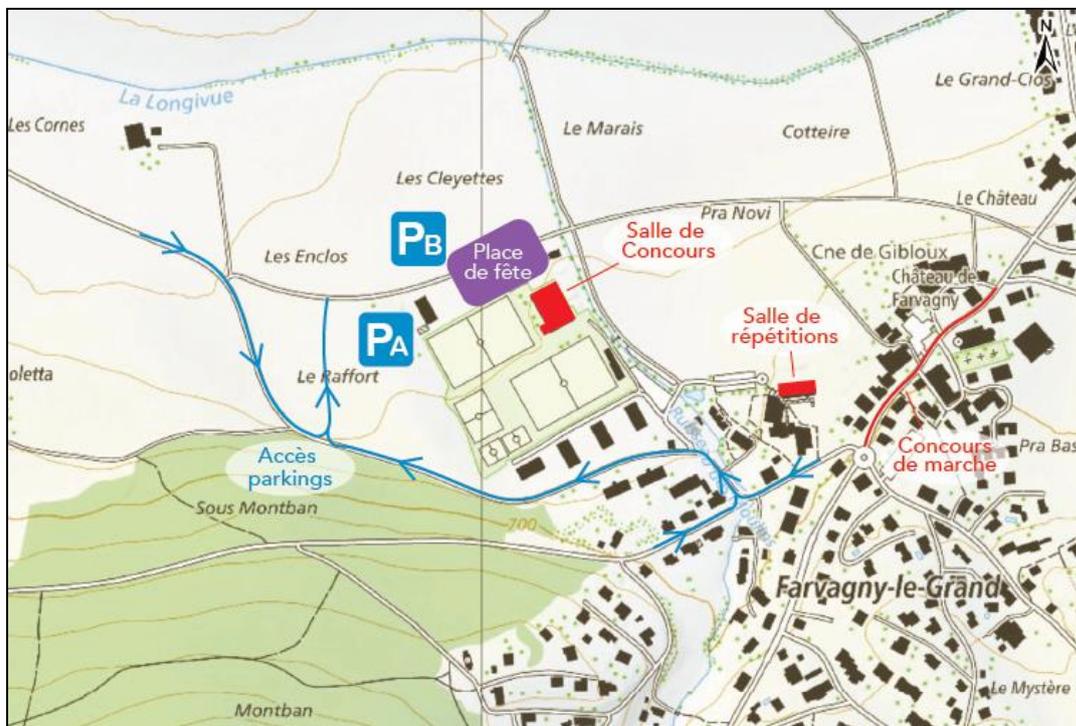
Du 29 mai au 2 juin 2019, le 32^{ème} Giron des Musiques de la Sarine se déroulera dans le village de Farvagny commune de Gubloux.

L'organisation de cet événement est très importante pour la société de musique la Lyre de Farvagny. Afin que la fête soit une réussite, le comité d'organisation compte sur la participation de tous les habitants, que ce soit pour participer ou pour y travailler en tant que bénévole.

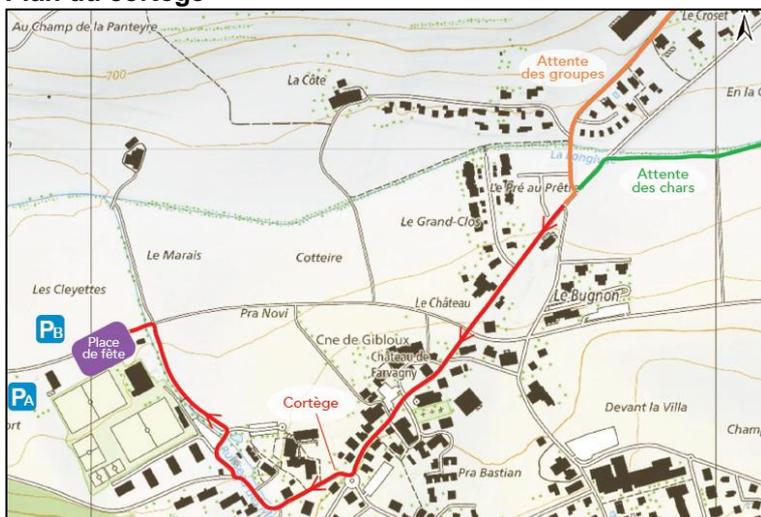
Les différents événements de ce Giron causeront quelques restrictions de circulation sur les parcours en couleur ci-dessous principalement le dimanche 2 juin 2019 : le centre du village sera fermé durant la matinée de 8h00 à 11h00 pour le concours de marche et l'ensemble du tracé du cortège sera fermé de 13h30 à 17h00. L'arrêt de bus situé au centre du village sera déplacé le dimanche au parking du CO.



Plan de la fête



Plan du cortège



Merci de respecter les ordres de la police, des pompiers ainsi que la signalisation qui sera mise en place par les organisateurs.

Il est aussi possible que d'autres perturbations, telles que le bruit, engendrent quelques désagréments pour la population environnante. De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

La commune ainsi que le comité d'organisation vous remercient pour votre compréhension et votre tolérance.

Règlement sur les heures d'ouverture des commerces

Dans sa séance du 4 décembre 2018, le Conseil général a accepté la modification de l'article no 2 du règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces comme suit :

Ancien article

<p>Art. 2</p> <p>¹Les heures ordinaires d'ouverture et de fermeture des commerces sont fixées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Du lundi au vendredi : ouverture à 06h00 au plus tôt et fermeture à 19h00 au plus tard.• Le samedi : ouverture à 06h00 au plus tôt et fermeture à 16h00 au plus tard. <p>²Toutefois, les kiosques, les shops de stations d'essence ainsi que les laiteries (coulage du lait) peuvent être ouverts le samedi jusqu'à 19h.</p> <p>³Un jour ouvrable par semaine, à l'exception du samedi et sauf dans le cas où il s'agit d'un jour férié, le Conseil communal peut décider que l'heure de fermeture pour l'ensemble des commerces est fixée à 21 heures.</p> <p>⁴Dans le cas où une ouverture par semaine est fixée par le Conseil communal, il en publie le calendrier en début d'année.</p>	<p>Heures d'ouverture</p> <p>Ouverture nocturne a) Vente hebdomadaire</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Nouvel article

<p>Art. 2</p> <p>Chaque jeudi, sauf dans le cas où il s'agit d'un jour férié, l'heure de fermeture pour l'ensemble des commerces est fixée à 21 heures.</p>	<p>Ouverture nocturne a) Vente hebdomadaire</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------

ORCOC

Il y a 10 ans, les communes de notre canton ont dû mettre sur pied une organisation communale de conduite en cas de catastrophe.

Qu'en est-il chez nous ?

Sous la direction de M. Marc Rossier, notre ORCOC a vu le jour en 2009 puis, sous la direction de M. Alain Broillet, elle va fêter son 10^{ème} anniversaire.

La première des tâches de cette organisation a été de procéder à l'analyse des risques du territoire de nos deux communes.

Rassurez-vous, les risques de catastrophe ne sont pas grands, mais des éléments extérieurs peuvent conduire à cet état de catastrophe, par exemple panne d'électricité de plusieurs jours voire plusieurs semaines, accident sur l'autoroute avec un transport de matières dangereuses, ouragan type Lothar et, dans des proportions moindres, incendie des halles des placettes à Vuisternens-en-Ogoz.

La deuxième des tâches a été de se préparer en fonction de l'analyse des risques, ce qui a demandé l'aide et l'appui de plusieurs services communaux, intercommunaux et privés ; bûcherons, service technique, samaritains, médecins, ambulances, police, entreprises de travaux publics, Groupe E, sans oublier la subsistance, avec les restaurants, magasins d'alimentation, boulangeries, boucheries etc... Soit un important travail d'abord de connaissance des forces à notre disposition mais aussi de coordination sur la base de plan de travail.

Mais rien ne peut se faire et s'organiser sans les corps de sapeurs-pompiers de notre région. Un énorme travail de coordination s'est donc effectué avec les trois commandants de ces compagnies.

La troisième tâche : les plans d'engagement. Au vu de l'analyse des risques, la priorité a été mise sur une coupure d'électricité de longue durée. Des moyens complémentaires en groupe électrogène, production d'électricité et éclairage ont été acquis par les communes du secteur ORCOC. Un plan « coupure d'électricité de longue durée » a été préparé avec tout ce que cela incombe. Un exercice sans coupure mais grandeur réelle va prochainement être organisé pour tester ce plan.

En résumé votre ORCOC est prête, mais espère ne jamais devoir intervenir !

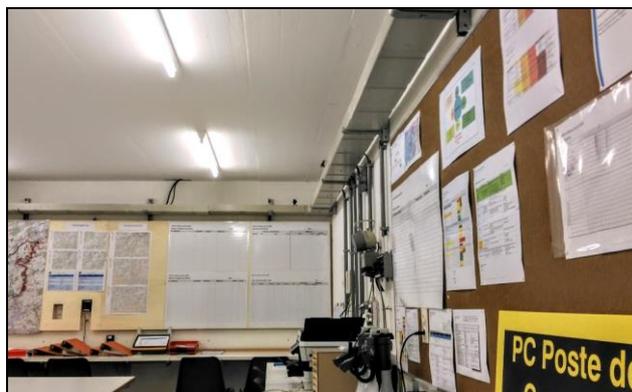
Capitaine Philippe Esseiva
Vice-Président ORCOC Gibloux Sarine

Planification 2019/2020

Il est prévu de travailler sur deux axes principaux avec la préparation du plan d'engagement concernant la distribution de l'eau en cas de crise et la mise à disposition de moyens logistiques en appui aux forces d'intervention.

L'ORCOC prépare en parallèle l'avenir en suivant de près l'avancement des travaux concernant la révision de la loi sur la protection de la population. Il est fort probable que la structure des ORCOC change. Une vision avec un transfert des acquis, par des formations internes, afin que le personnel communal soit à même de gérer une catastrophe de la meilleure manière possible est étudiée.

L'ORCOC s'est constituée en 2009 et fêtera ses 10 ans d'existence en 2019.



Centre de conduite de l'ORCOC Gibloux-Hauterive

ORCOC Gibloux Sarine GBX
Organisation catastrophe

Alain Broillet Chef ORCOC				
Philippe Esseiva Rempl. Chef ORCOC Communication PCi	Jean-Philippe Seydoux Santé publique Logistique + Mat.	Stephan Schnyder Sapeur-pompier Opération	René Bovigny Service technique Chancellerie + QG	Gérard Barras Sécurité Renseignement
				

Ecole enfantine – rappel

Les enfants nés entre le 1^{er} août 2014 et le 31 juillet 2015 seront en âge de commencer l'école enfantine au mois d'août prochain.

Un courrier a été adressé à tous les parents concernés et le délai de retour des formulaires d'inscription était fixé au 8 mars 2019.

En cas d'oubli, nous vous demandons de bien vouloir contacter rapidement Mme Claudine Pochon, cheffe de secteur, au 026 552 59 04 ou par mail à admin.scolaire@commune-gibloux.ch.

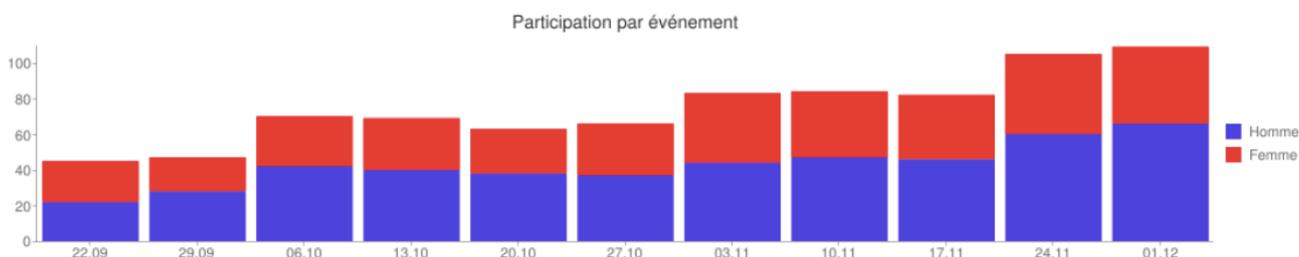
Politique de l'enfance et de la jeunesse

La politique active en matière d'enfance et de jeunesse est désormais bien lancée avec les deux projets communaux que sont **FriTime Gibloux**, destiné aux 4 - 12 ans, et **Midnight Gibloux**, destiné aux 13 - 17 ans (cf. *bulletin communal du mois d'octobre 2018*). Ces projets connaissent un succès grandissant, ce qui atteste le bien-fondé du développement de cette politique. Le Conseil communal remercie vivement tous les acteurs impliqués de près ou de loin dans ces projets et se réjouit des travaux en cours visant la pérennisation de ces projets.

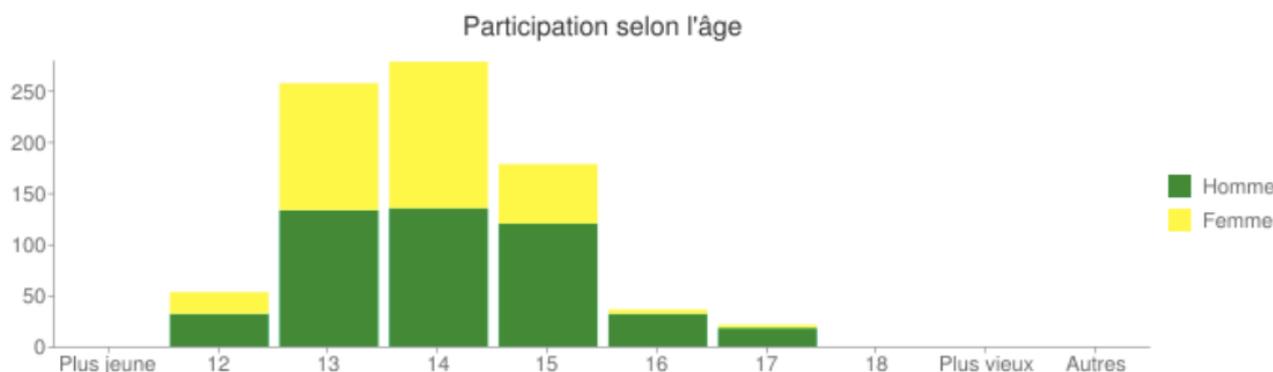
Midnight Gibloux

Les premiers retours de la phase pilote indiquent qu'il y a un fort besoin pour nos jeunes de pouvoir se réunir, échanger ou pratiquer des activités sportives dans un espace qu'ils peuvent s'approprier. Les statistiques ci-après montrent une progression constante de l'attractivité du projet, qui a dépassé la centaine de participants par soirée (!), et une bonne parité homme/femme. Le projet est donc fédérateur pour notre jeunesse.

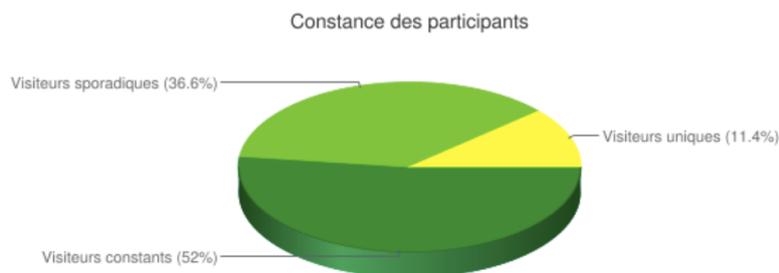
Participation par événements



Age des jeunes



Régularité



Le projet entre dans sa phase de consolidation en 2019, ce qui permettra d'affiner d'autant plus ses objectifs et les outils mis à disposition pour y parvenir. À noter que la commune d'Hauterive/FR contribuera également à ce projet dès cette année 2019.

Au surplus, toutes les informations détaillées en lien avec ce projet seront intégrées au deuxième rapport sur la politique communale en matière d'enfance et de jeunesse qui sera publié cet automne.

FriTime Gibloux

Le projet FriTime Gibloux a débuté au mois de septembre 2018 et se fait l'écho du projet anciennement mis en place au Glèbe. La constitution du groupe de coordination avec des personnes issues de milieux divers permet de proposer, chaque trimestre, une riche offre d'activités aux enfants de notre commune. Le Conseil communal remercie toutes les personnes qui offrent généreusement leur temps pour leur permettre de passer d'excellents moments de découvertes dans la convivialité. En particulier, le Conseil communal remercie le fort engagement de Madame Martine Lachat Clerc qui a été coordinatrice du projet local jusqu'au mois de décembre 2018 et qui a permis une continuité entre le projet du Glèbe et le lancement de FriTime Gibloux. La coordination du projet sera désormais assurée par Madame Marion Chavanne et nous la remercions vivement.

Ci-après, nous publions quelques images de l'initiation aux raquettes à neige qui a eu lieu le 26 janvier 2019 sous l'égide de Monsieur Freddy Bourquin.

FriTime Gibloux – Initiation aux raquettes à neige du 26 janvier 2019

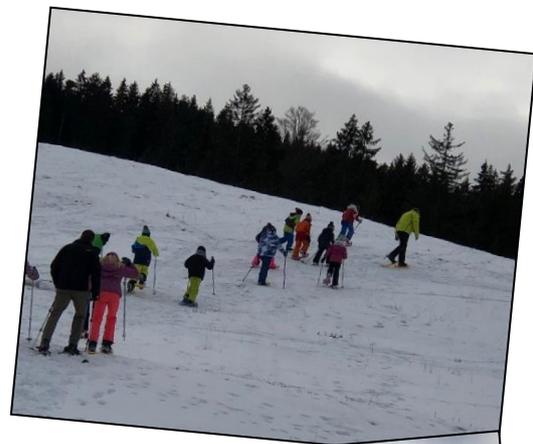
Après les avoir aidés à mettre leurs raquettes aux pieds, les animateurs, membres de l'Association des raquettes à neige du Mont Gibloux, ont donné quelques explications à la vingtaine d'enfants présents sur la manière de marcher, sur la signalisation des pistes et sur le respect de la nature et des animaux.



Ils sont ensuite partis tous ensemble pour faire un parcours d'initiation avec des exercices tels sauter sur un pied, aller en arrière, passer sous une table, slalomer, etc... Un bon goûter s'en est suivi, généreusement offert par l'Association des raquettes à neige du Mont Gibloux.



Fin prêts, deux équipes ont été formées et, tandis que l'une a poursuivi le parcours d'initiation, l'autre s'est lancée sur un parcours plus en pente où les enfants ont pu apprendre à grimper, courir en descendant, etc. Fatigués de leur périple, les enfants ont eu droit à un autre verre de thé.



Les enfants garderont un magnifique souvenir de cette belle découverte. La jugeant « trop bien », tous ont dit qu'ils referaient bientôt de la raquette...



Un grand bravo à toutes les aventurières et tous les aventuriers et un immense merci à l'Association des raquettes à neige du Mont Gibloux !

CULTURE - SPORT - LOISIRS

Mérite sportif de Gibloux édition 2018

Le jury du Mérite sportif de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2018 à

M. Jonas Soldini, champion suisse

M. Jonas Soldini, né en 2000, pratique la course d'orientation. Membre du Club athlétique de Rosé, il a obtenu d'excellents résultats en 2018. Jeune athlète très talentueux, il fait partie des meilleurs espoirs suisses dans sa discipline.

En 2018, M. Jonas Soldini a obtenu le titre de champion suisse longue distance de sa catégorie, ainsi que ceux de vice-champion suisse moyenne distance et de vice-champion suisse sprint.



Au niveau européen, il a brillé aux championnats d'Europe des jeunes avec une 3^{ème} place en longue distance, une 4^{ème} place au sprint et une 4^{ème} place à la coupe d'Europe des jeunes pour la moyenne distance.

La motivation et la détermination de M. Jonas Soldini l'ont conduit jusqu'en Suède où, durant l'année scolaire 2017-2018, il a pu bénéficier d'un entraînement intensif.

Le Conseil communal tient à féliciter M. Jonas Soldini pour cette distinction.

Prix culturel de Gibloux édition 2018

La première édition du Prix culturel de la commune de Gibloux récompense un artiste de la commune qui s'est distingué dans les arts visuels.

Le jury du Prix culturel a décerné le prix 2018 à

Monsieur Eric Sansonnens, sculpteur

M. Eric Sansonnens expose régulièrement en Suisse et à l'étranger. Avec une expérience artistique de plus de 20 ans, la carrière du sculpteur est riche en expositions individuelles et collectives.

Ses œuvres ont été acquises non seulement par des collectionneurs privés, mais aussi, à plusieurs reprises, par des collectivités publiques (communes, musées, Etat, ECAB).



« Une religion libre... »

Les œuvres de l'artiste, sculptées dans le bois, sont saisissantes, ce que Mme Véronique Jost Gara illustre très bien dans son introduction au catalogue « dans la chair de l'arbre » d'Eric Sansonnens, : « ...Puis, dressés, l'arbre et l'artiste s'enlacent. Instants d'amour, de colère, de bonheur, de doute...la main s'arrête...le bois impose une respiration [...] Devenus continuité l'un de l'autre, isolés du monde par le bruit assourdissant de la tronçonneuse, l'homme et le bois dialoguent. L'épure est à l'œuvre. La forme apparaît. [...] Les volumes sont détachés; ils s'affirment; font place à l'ouverture, à l'œuvre, à l'Etre dans l'Espace. »

Par cette distinction, le Conseil communal se réjouit de féliciter et d'encourager M. Eric Sansonnens pour l'ensemble de son œuvre.



« Petite sœur V »

Pour découvrir les œuvres de l'artiste :
www.ericsonnens.ch

Liaison des réseaux d'eau potable du Haut et du Bas Gibloux

Ce projet d'investissement de CHF 1'087'000.-, accepté par le Conseil général dans sa séance du 3 décembre 2018, est la première étape pour le maillage de l'ensemble du réseau de la commune de Gibloux et la vision du futur pour l'ensemble de la région. Les travaux se feront par étape :

- étape 1 : Liaison Vernez - Villarlod, en 2019
- étape 2 : Liaison Bouleyres - STAP Pra Saley, en 2020

Les avantages sont les suivants :

- écoulement gravitaire
- interconnexion des réseaux
- maillage complet de Vuisternens-en-Ogoz
- approvisionnement assuré en cas de pollution ou de pénurie (étiage des sources)
- utilisation rationnelle des ressources
- répond aux exigences du PIEP
- répond aux exigences de la défense incendie
- solution d'avenir pour notre approvisionnement en eau potable
- élément indispensable dans la vision globale de la gestion de l'eau

Au niveau des économies :

- économie d'énergie, moins de pompage, Kaisa d'Avau, Pra Saley (pas chiffré)
- suppression de la conduite Kaisa d'Avau Pra Saley et de la station de pompage de Pra Saley (n'est pas conforme)
- économie sur les réparations et l'entretien des conduites et de la station de pompage
- subvention non négligeable de CHF 673'000.- (SAGRI, Confédération /canton)

Echange de compteurs d'eau potable

La dépense de CHF 340'000.-, approuvée par le Conseil général dans sa séance du 3 décembre 2018, représente la suite des échanges de compteurs et permettra d'atteindre l'objectif du renouvellement total du parc. L'investissement se fait en 2 périodes.

Les avantages :

- gestion facilitée des données ; son efficacité est déjà prouvée à ce jour puisque 450 compteurs sont déjà installés dans la partie de Le Glèbe, Grenilles et Posat ; pour Magnedens, Corpataux et Rossens, la 2^{ème} phase de remplacement des compteurs est agendée du 8 avril 2019 au 26 août 2019 et pour Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz en 2020
- introduction des données directement depuis le fichier des relevés dans le système de facturation
- davantage de fiabilité au comptage
- moins de dérangement des abonnés
- répond à la prescription de la SSIG (un compteur devrait être échangé après 15 ans)

Au niveau des économies :

- gain de temps pour le travail de relevé
- suppression des CHF 9'500.- de charges pour les relevés actuels
- relevé plus précis permettant un équilibrage de la consommation réelle

Participation à la conservation de l'environnement :

- reprise des anciens compteurs par la maison GWF à notre dépôt et remise à une institution de personnes handicapées pour le triage des matières

Mise en place d'un système unique de télégestion du réseau d'eau potable

Un investissement de CHF 120'000.- relatif à la mise en place d'un système de télégestion pour l'ensemble du réseau potable existant et futur a été accepté par le Conseil général dans sa séance du 3 décembre 2018. Le prestataire devra apporter des avantages et des innovations permettant de réduire les coûts en général et spécialement des communications qui se montent aujourd'hui pour l'eau potable à environ CHF 13'000.- par année.

Les avantages :

- logiciel unique de télégestion (actuellement trois logiciels à gérer)
- faciliter la gestion afin de prendre la meilleure décision
- support technique avec réponses rapides et efficaces en cas de problème
- un seul autocontrôle en lieu et place de trois actuellement. A signaler que cet élément répond aussi à la demande de mise en conformité du SAAV
- sauvegarde des données auprès d'un seul prestataire

Concernant les économies :

- prestations et prix correspondant à la taille de notre commune
- réduction des coûts de télécommunications d'environ CHF 10'000.-
- gain de temps considérable pour le fontainier

Concernant l'environnement :

- meilleure gestion des ressources naturelles en eau et, par conséquent, de son évacuation et de son épuration

Mandat d'étude pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux de Rossens

Une dépense de CHF 100'000.- pour le mandat d'étude relatif à la mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux de Rossens a été acceptée par le Conseil général dans sa séance du 3 décembre 2018.

Les résultats de cette étude permettront les avantages suivants :

- mise en séparatif progressive du secteur Rossens
- éviter le déversement d'eaux mélangées dans les cours d'eau lors d'évènements pluvieux
- soulager le réseau intercommunal de collecteurs de l'AEGN ainsi que sa station d'épuration

Au niveau économique :

- il est possible que le pourcentage effectif de la mise en séparatif de chaque commune soit pris en compte dans le nouveau décompte des frais de l'AEGN à charge des communes. Cela réduirait notre participation à ces coûts

Au niveau de la contribution à l'environnement :

- dans la promotion économique de notre commune, les mesures prises afin de préserver l'environnement et la qualité de vie de ses habitants sont un avantage pour les futurs investisseurs

Allègement de collecteurs en surcharge et corrections de chambres diverses

Une dépense de CHF 100'000.-, prévue pour l'allègement de collecteurs en surcharge et corrections de chambres diverses, a été acceptée par le Conseil général dans sa séance du 3 décembre 2018.

Les avantages de cet investissement sont :

- identification des défauts et investigation rapide sur les causes des problèmes constatés
- interventions de corrections sans délai

Les économies :

- éviter les frais de mise en place de mesures provisoires et les travaux définitifs qui en découlent
- éviter des dégâts, lors du constat d'un problème, par la prise de mesures immédiates

DÉCHETS

Déchets encombrants, pour mémoire...



Les déchets encombrants sont, par définition, des objets qui n'entrent pas dans les sacs poubelle car trop grands et trop volumineux. Ils doivent parfois être démontés et déposés selon la matière (bois, métal ou autre) dans les différentes bennes à disposition en déchetterie.

Tous les déchets qui entrent dans les sacs sont à mettre aux compacteurs.

Nous vous remercions du respect que vous accordez aux règles appliquées à ce sujet par nos surveillants de déchetterie.

AGRICULTURE

Rappel aux agriculteurs – Epannage de lisier

Le règlement de police, adopté par le Conseil général en date du 27 juin 2017, et en particulier l'article 19 al. 2 let. f précise ce qui suit :

Il est interdit d'épandre du purin ou d'autres engrais nauséabonds les samedis, dimanches et jours fériés

Le Conseil communal prie les agriculteurs de bien vouloir respecter cette directive et les en remercie par avance.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Harmonisation des plans d'aménagement locaux (PAL)

Au début 2016, parmi l'héritage reçu des anciennes communes composant Gubloux, il y avait cinq plans d'aménagement locaux (PAL) tous fraîchement approuvés par l'Etat ou en voie de l'être. Leur approbation a cependant, pour un certain nombre d'entre eux, été soumise à des conditions. Ils avaient tous débuté leur chemin bien avant la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire de 2013. Dans la deuxième phase de leur réalisation, après 2013, ils ont été fortement imprégnés des principes de cette nouvelle loi et adaptés en conséquence, notamment en ce qui concerne la densification ainsi que bon nombre d'autres de ces principes.

Il n'y a pas eu de réelle coordination entre les futurs mariés et l'état d'esprit était encore celui de la croissance des zones à bâtir, mis à part pour Corpataux-Magnedens qui avait fait d'autres choix. Il en découle qu'aujourd'hui, la Commune de Gubloux a suffisamment de terrains en zone à bâtir pour les 15 à 20 prochaines années. Cela implique qu'il n'y a pas de raison fondamentale à faire une révision totale du PAL en cherchant à mettre en zone tout ce qui est possible. Il s'agit, au contraire, de limiter drastiquement les nouvelles mises en zone tout en harmonisant nos cinq PAL actuels en les intégrant en un nouveau PAL, celui de Gubloux.

Nous pouvons, dès lors, nous poser la question de la nécessité de l'harmonisation...

L'objectif majeur a été, d'une part, de répondre aux conditions d'approbation des Services de l'Etat et, d'autre part, d'élaborer un seul PAL pour l'avenir de la commune, afin de permettre de regrouper toutes les données territoriales des cinq anciennes communes et d'avoir une approche urbanistique identique pour l'ensemble du territoire communal. Le dossier d'harmonisation ne remet pas en question les différents PAL en vigueur. Au contraire, il s'appuie sur les objectifs et les mesures qui y sont décrits dans le but de les prolonger et de les décliner à la nouvelle échelle communale.

Nous visons, par cette harmonisation, à poser un cadre permettant de réaliser une occupation du territoire apte à garantir un équilibre entre la protection de l'environnement, la création de milieux de vie de qualité et la possibilité de développer des activités économiques.

Concrètement, aujourd'hui, le secteur des constructions de la commune, qui a la charge du traitement des demandes de permis construire et des plans d'aménagement de détail (PAD), doit travailler avec cinq « règlements communaux d'urbanisme (RCU) » et cinq « plans d'affectation des zones (PAZ) ». Ces règlements et plans d'affectation contiennent des dispositions différentes, voire contradictoires. L'harmonisation va ainsi donner, à l'administration, des références unifiées pour mener à bien son travail.

Où en est-on ? L'année 2018 a permis à l'urbaniste choisi par la commune de préparer les bases de l'harmonisation. Il s'est appuyé sur la vision et les objectifs décrits ci-dessus qui lui ont été donnés par le Conseil communal. L'urbaniste, en interaction étroite avec la Commission d'aménagement, fait le travail de préparation et de réalisation des documents nécessaires. Actuellement, le dossier est en travail auprès du Conseil communal avant d'être envoyé aux Services de l'Etat. D'ici la fin 2019, le dossier reviendra à la Commune et sera retravaillé afin de répondre aux directives des Services de l'Etat. Lorsque le moment de la mise à l'enquête publique arrivera, soit le moment où la population pourra se prononcer sur le PAL, des soirées d'information seront organisées par les autorités communales. Nous serons probablement déjà en 2020.



Vente d'un terrain à bâtir à l'entreprise Mestel SA

Lors de sa séance du 4 décembre 2018, le Conseil général a approuvé la vente d'une parcelle de terrain à bâtir dans la zone d'activités de Combernesse à Rossens.

- Transaction**
- Parcelle art. 602 RF Rossens d'une surface de 6'469 m²
y.c. un secteur inconstructible sur le cours de la Longivue sous tuyau
 - Prix de vente : CHF 1'190'000.00
 - Acquéreur : Mestel SA à Broc, membre du Groupe PQH Holding SA, à Fribourg

Afin de compléter les informations données au Conseil général vous trouvez, ci-dessous, la présentation du projet de l'entreprise dans le cadre de son installation sur le territoire de la commune.

Le groupe fribourgeois PQH Holding investit à Rossens.

Objectif : la construction d'un nouveau centre de recherche et de production à l'horizon 2020.

Deux entreprises du groupe fribourgeois PQH Holding rejoindront sous un même toit la Z.I. de Combernesse à Rossens. Il s'agit de l'entreprise Mestel SA, spécialisée dans la production de produits en caoutchouc, et de Cafag&Plaspaq SA, qui offre des solutions d'emballages sur mesure.

« Notre site de Broc n'est plus adapté. Nous manquons de place et cela faisait un moment que nous cherchions un endroit pour développer nos activités. Rossens est idéalement situé, à mi-chemin entre Broc et notre siège de Fribourg », explique José Brandulas, directeur exécutif du groupe.

Un leader du caoutchouc

Mestel SA est un spécialiste renommé du caoutchouc. Du prototype au produit final, l'entreprise est un leader en termes de réalisations complexes. C'est donc plus vers le luxe et les petites productions que s'oriente son activité. Sa clientèle type ? Les plus grandes marques horlogères, dont elle produit les bracelets et certaines pièces de montres, mais aussi la bijouterie, la téléphonie ou encore le matériel sportif.

L'entreprise possède également un centre de production à Gênes en Italie, ce qui lui permet de rester compétitive au niveau international tout en préservant le « swissmade ».

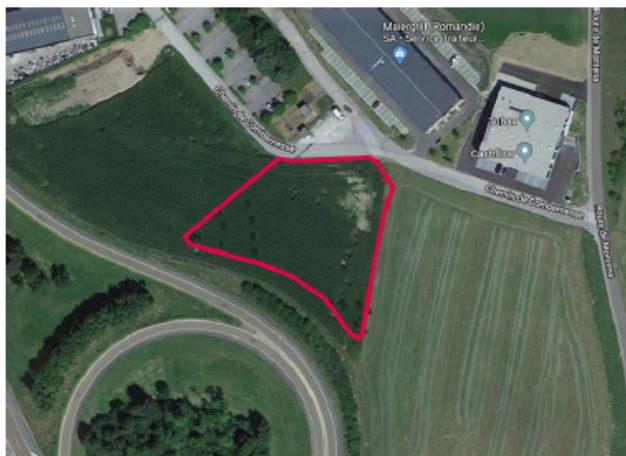
De la modélisation 3D à la production en elle-même, d'importantes compétences techniques et des machines de pointe sont nécessaires. José Brandulas explique :

« Aujourd'hui les cycles de production se raccourcissent, il faut réduire le temps entre le dessin et celui où l'on présente un prototype au client. A Rossens, il y aura un centre de recherche et développement et nous allons investir également dans l'outil de production. Le fait que Cafag&Plaspaq SA – entreprise centenaire spécialisée dans le cartonnage – et Mestel SA partagent les lieux est un avantage. Il y aura des synergies possibles en termes d'organisation et d'optimisation des processus de production ».

Une centaine d'emplois à la clé

PQH Holding souhaite déposer le permis de construire en 2019 et vise une ouverture de l'usine de Rossens en 2020. José Brandulas est confiant : « Nos contacts avec les autorités de la commune ont été excellents. Autant pour nos employés que dans notre stratégie, notre priorité était de continuer à nous développer dans le canton et nous sommes très heureux d'être là ».

A terme le site devrait compter 100 postes de travail. Parmi les 80 employés actuels des 2 entreprises, on compte notamment des ingénieurs et des mécaniciens. Il y a aussi des manutentionnaires, souvent des femmes, qui effectuent un travail irremplaçable par des machines, pour assembler certains composants ou pour réaliser des emballages de luxe.



Emplacement



Avant-projet

Foire solaire

Venez rencontrer des entreprises de la région et vous renseigner sur les installations solaires photovoltaïques lors de la

**Foire solaire qui aura lieu le samedi 6 avril 2019
à la salle communale de Farvagny**

Programme de la journée :

09h00 : Ouverture et message du Conseil communal
15h00 : Verre de l'amitié et fermeture

Les personnes qui souhaitent obtenir des offres estimatives devront se munir des renseignements et documents ci-après :

- adresse exacte du bâtiment
- type de toiture (toit plat, incliné avec tuiles, tôle...)
- estimation de la consommation électrique du bâtiment (machines, chauffage électrique, factures Groupe E,...)
- photo de la maison ou du bâtiment, des façades, du local technique et du tableau électrique
- plan du bâtiment (si possible)

Pour calculer la production possible sur votre toit : www.toitsolaire.ch

COMMUNE DE
Gibloux

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Samedi 6 avril 2019

Foire solaire

salle communale de Farvagny

8 entreprises du canton

*Possibilité de demander
des offres indicatives*

Journée du soleil 2019

Depuis plusieurs années, dans toute la Suisse, le soleil est à l'honneur au mois de mai lors des journées du soleil. La Société suisse d'énergie solaire (SSES) soutient des privés, des communes, des entreprises ou des associations pour mettre sur pied des journées d'information dans différents domaines de l'énergie solaire.



Dans notre commune, après la « foire solaire » d'avril organisée par la commune (voir page 31), les promoteurs du projet de rénovation de la ferme de l'Areyna d'Avau à Vuisternens-en-Ogoz, organisent une journée du soleil le :

**Samedi 25 mai 2019 de 9h30 à 17h00 sur le lieu du chantier,
Route de Villarlod 51 à Vuisternens-en-Ogoz**

Un projet novateur d'exploitation du potentiel solaire thermique pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sera présenté au public. Avec plus de 100 m² de panneaux solaires thermiques et un accumulateur de plus de 15'000 l, ce projet est exceptionnel.

Il est prévu, durant la journée, une présentation du concept énergétique global, qui associe énergie solaire et énergie provenant du bois.

La commune soutient ce projet dans le cadre des subventions accordées pour la promotion des énergies renouvelables (<https://commune-gibloux.ch/population-energie/energie>).

Rénovation des bâtiments

La séance d'information sur la rénovation des bâtiments a suscité un grand intérêt



Le 24 janvier, la commune a organisé, en collaboration avec Energie-FR, une conférence sur la rénovation des bâtiments qui a réuni plus d'une centaine de participants.

Avec environ 1900 bâtiments sur le territoire communal utilisés pour l'habitat, dont 50% chauffés avec des énergies fossiles, nous sommes conscients que l'amélioration énergétique du bâti existant est un grand défi.

Les conférenciers ont expliqué les diverses démarches à effectuer pour entreprendre une rénovation, ainsi que les différentes possibilités d'obtenir des subventions cantonales.

Des exemples pratiques ont permis de montrer les avantages, pour les propriétaires, d'assainir leur bâtiment que ce soit en entreprenant des travaux d'isolation et d'assainissement, ou en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire. Une rénovation augmente le confort du logement, valorise à terme l'immeuble et permet une réduction substantielle de consommation d'énergie.

Avec les aides actuelles et les déductions fiscales autorisées, il est aujourd'hui possible de réduire les frais d'investissement jusqu'à 40%.

Les personnes qui n'ont pas pu participer à la conférence sont invitées à parcourir le site du Service de l'énergie où elles pourront obtenir davantage d'informations : www.fr.ch/sde/subventions.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

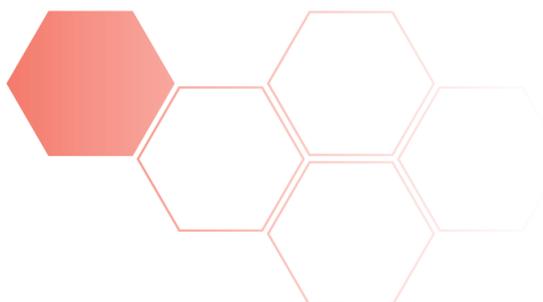
Décisions du Conseil général

Dans ses séances des 3 et 4 décembre 2018, le Conseil général a :

- Approuvé le budget de fonctionnement 2019 de la commune de Gubloux.
- Approuvé le budget des investissements 2019 de la commune de Gubloux.
- Octroyé au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de l'article RF 602 situé dans la zone d'activité de Combernesse à Rossens à Mestel SA à Broc, membre du groupe PQH Holding SA.
- Refusé la modification de l'annexe 1 relative au type de construction « Habitation » du règlement sur l'épuration et l'évacuation des eaux usées.
- Approuvé la modification de l'article 2 du règlement sur les heures d'ouverture des commerces.
- Approuvé le budget de fonctionnement 2019 du Home médicalisé du Gubloux (HMG).
- Approuvé le budget des investissements 2019 du Home médicalisé du Gubloux (HMG).
- Approuvé la modification de l'article 50^{bis}, de l'article 52 alinéas 1 et 3, de l'article 53 et de l'article 61 alinéa 2 du règlement du Conseil général.
- Pris acte de la réponse du Conseil communal à la proposition de M. Florian Berset, pour le cercle de Le Glèbe, concernant les zones de tarification des transports publics (12 octobre 2017).
- Pris acte de la réponse du Conseil communal à la proposition de M. Julien Gremaud, pour une majorité du cercle de Farvagny, demandant la possibilité de développement d'une politique communale en matière de parkings communaux (10 octobre 2018).

Dates des prochaines séances :

- Mercredi 10 avril 2019
- Mercredi et jeudi 22 et 23 mai 2019
- Jeudi 10 octobre 2019
- Lundi et mardi 2 et 3 décembre 2019



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

PERSONNEL COMMUNAL

Arrivées en 2018

Macheret Béatrice	Contrôle de l'habitant
Butty Mettraux Violaine	Secrétariat général
Bergmann Geneviève	AES
Tschanz Anne-Vérène	AES
Demont Christine	Bibliothèque
Hoti Barjush	Déchetterie
Osmani Xhafer	Déchetterie
Tinguely Didier	Déchetterie
Widmer Rehema	Déchetterie
Macherel Charline	Natation

Départ en 2018

Zarini Jean-Luc	Bibliothèque
Tona Marco	AES
Tschanz Anne-Vérène	AES
Duding Bruno	Déchetterie
Caille Daniel	Déchetterie
Python Jordy	Edilité
Remy Jacqueline	Natation
Cottet Julie	Natation

TRAVAUX D'ÉTÉ

Les jeunes, dès 16 ans révolus, intéressés à effectuer des travaux d'été (secteur des bâtiments, secteur de l'édilité, secteur de l'eau et service des forêts) sont priés de s'adresser à l'administration communale, Mme Nadia Galley (nadia.galley@commune-gibloux.ch), jusqu'au 15 avril 2019.

Lors de votre annonce, merci de mentionner vos semaines disponibles.

CONTRÔLE DE L'HABITANT

Cartes déchets pour compacteurs : perte / détérioration

Les cartes déchets doivent être conservées avec grand soin, comme vous le faites avec une carte bancaire. En effet, une puce y est intégrée et celle-ci peut s'abimer très facilement lors d'un maniement inapproprié (perforation, rayures, courbure de la carte, etc.).

Nous vous rappelons qu'en cas de perte ou de détérioration de la carte, un émolument de CHF 20.- (TVA non comprise) vous sera demandé pour le remplacement de celle-ci.

Agence AVS de Gibloux – information

Les particuliers qui souhaitent obtenir des renseignements au sujet

- de cotisations AVS/AI/APG
- de prestations AVS
- de prestations complémentaires AVS/AI
- de réductions de primes pour l'assurance-maladie (LAMal)
- d'allocations pour perte de gain et de maternité
- d'allocations familiales

peuvent le faire en consultant le site internet de la Caisse de compensation du canton de Fribourg (www.caisseavsfr.ch).

L'agence communale AVS de Gibloux, qui se situe à l'administration communale à Farvagny-le-Grand, se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et vous aide, en cas de nécessité, dans vos démarches administratives.

Vous avez également la possibilité de vous adresser à :

- Fondation Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, 026 347 12 40 pour les personnes en âge AVS
- Association Pro Infirmis, Route St-Nicolas-de Flüe 2, 1700 Fribourg, 026 347 40 00 pour les personnes avec un handicap

Obligation de cotiser à l'AVS/AI/APG - rappel

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2019, ce sont les personnes actives nées en 2001 qui entrent dans le cercle des cotisants. Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20^e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder soit à la caisse cantonale de compensation ou à l'agence AVS de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins Fr. 964.00 de cotisations par année.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Documents d'identité

Carte d'identité

Les cartes d'identité peuvent être commandées auprès de l'administration communale ou du Service des passeports.

En cas de commande auprès de l'administration communale, vous devez vous présenter en personne pour signer le formulaire de demande et impérativement apporter les documents suivants :



-
- Une photo passeport. La photo doit être de très bonne qualité, toutes les informations se trouvent sur le site <https://www.schweizerpass.admin.ch/dam/data/pass/ausweise/fotomustertafel.pdf>
 - Votre ancienne carte d'identité pour annulation
 - En cas de perte de ce document, une déclaration officielle de perte de la gendarmerie
-

Si vous souhaitez vous rendre au Service des passeports à Granges-Paccot vous n'avez pas besoin de fournir de photo, elle sera prise sur place, sans frais. Comme pour la commande auprès de l'administration communale, vous devez également apporter impérativement votre ancienne carte d'identité pour annulation ou une déclaration officielle de perte de la gendarmerie.

Pour les tous petits enfants, nous vous recommandons de vous rendre au Service des passeports qui est équipé pour effectuer des photos de bonne qualité.

Signature des enfants : dès 7 ans.

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

Pour une demande simultanée de carte d'identité et de passeport, vous devez vous rendre au Service des Passeports à Granges-Paccot (voir ci-après pour une prise de rendez-vous).

Passeport

Pour toute commande de passeport, vous devez vous adresser au Service des passeports à Granges-Paccot.

Nous vous conseillons vivement de prendre rendez-vous

- Soit par téléphone au 026 305 15 26
- Soit par internet par le site suivant : http://www.fr.ch/spomi/fr/pub/passeports_suisse_biom_trie/commande_passeport.htm
- Ou vous présenter directement au guichet, durant les heures d'ouverture.
Attention : à certaines dates, prises de rendez-vous obligatoires !

Signature des enfants : dès 7 ans.

Délai de livraison : 10 jours ouvrables

	Document	Validité	Tarifs
Adulte	Passeport	10 ans	CHF 145.00
	Carte d'identité		CHF 70.00
	Passeport + carte d'identité		CHF 158.00
-18 ans	Passeport	5 ans	CHF 65.00
	Carte d'identité		CHF 35.00
	Passeport + carte d'identité		CHF 78.00

Local officiel de vote

Le local officiel de vote se situe à Farvagny-le-Grand. Par conséquent, nous vous rappelons que les anciennes boîtes aux lettres communales de Corpataux-Magnedens, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz ne peuvent plus être utilisées pour le dépôt de votre vote par correspondance.

Afin de faciliter le retour des enveloppes de vote, le Conseil communal a décidé, en juin 2016 déjà, de prendre en charge le coût des frais postaux pour les retours par correspondance déposés à la poste. Veuillez toutefois respecter le délai du retour par courrier A afin que votre vote puisse nous parvenir à temps pour être pris en compte.

Vote par correspondance

- Veuillez apposer votre signature manuscrite à l'endroit indiqué.
- Veuillez introduire dans l' / les enveloppe (s) le / les bulletin (s) de vote.
- Mettez le certificat de capacité civique et l' / les enveloppe (s) de vote dans l'enveloppe-réponse.
- Contrôlez si l'adresse de renvoi apparaît dans la fenêtre.
- L'enveloppe-réponse, qui est préaffranchie, doit être postée de manière à parvenir au bureau électoral avant la clôture du scrutin, **soit déposée à l'administration communale de Gibloux à Farvagny-le-Grand jusqu'au vendredi précédant le scrutin à 16h00. Dès vendredi 16h00 et au plus tard jusqu'au dimanche du scrutin à 10h00, elle peut être introduite dans la boîte aux lettres située devant l'administration communale.**

NOËL DES AÎNÉS 2018

Corpataux



Retour sur images



Farvagny



Le Clèbe



Merci

Rossens



aux organisateurs

Vuisternens-en-Ogoz



FERMETURE DES DÉCHETTERIES COMMUNALES

Lors du week-end de Pâques, les déchetteries communales seront fermées aux dates suivantes :

- **Vendredi 19 avril 2019**
- **Lundi 22 avril 2019**

Vous voudrez bien également prendre note des autres dates de fermetures à venir soit :

- **Mercredi 1^{er} mai 2019**
- **Lundi 10 juin 2019**
- **Vendredi 1^{er} novembre 2019**
- **Mercredi 25 décembre 2019**
- **Mercredi 1^{er} janvier 2020**

Nous vous remercions de votre aimable compréhension.

Le Service technique

Petit rappel des informations figurant sur notre site internet concernant la gestion des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets, ainsi que le concept ont été mis en place.

Les déchets incinérables en sac doivent être déposés dans les 4 compacteurs. Chaque ménage a reçu une carte d'accès valable pour les 4 machines.

Les habitants de Vuisternens-en-Ogoz doivent se rendre à la déchetterie de Rueyres-St-Laurent.

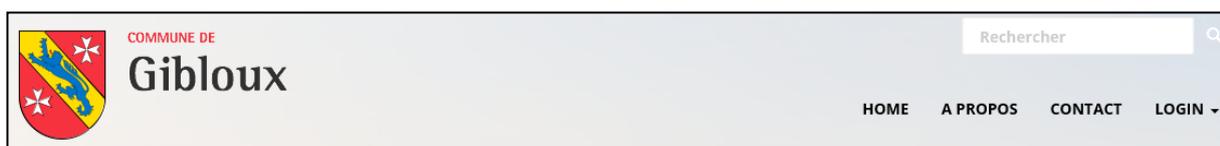
Un guide intitulé "[mémo-déchets](#)" vous permettra de connaître au mieux la destination idéale de vos déchets dans nos déchetteries.

Emplacement des compacteurs

- à la déchetterie de Rueyres-St-Laurent, Chemin des Rapes
- à la déchetterie de Farvagny, Chemin des Cleyettes 71
- à la déchetterie de Rossens, Route d'Illens 118
- à côté du centre forestier, à Vuisternens-en-Ogoz, Route de la Pépinière 20

SITE INTERNET

Le site internet communal www.commune-gibloux.ch contient une foule de renseignements très utiles. Vous trouverez aisément les informations souhaitées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.



INFORMATIONS GÉNÉRALES

GIBLOUX SOLIDAIRE



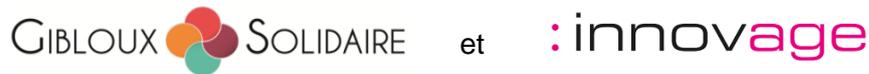
Association d'entraide et de partage
pour la commune de Gibloux

Invitation à la population de la commune de Gibloux :

Jeudi 9 mai 2019 à 19h00
Salle communale de Farvagny

- Assemblée générale de l'association.
- Présentation d'un atelier pour la préparation à la retraite.

Une nouvelle collaboration entre



Innovage Suisse Romande regroupe des spécialistes à la retraite, issus de différents domaines d'activité. Ils mettent bénévolement leur expérience et leurs compétences à disposition de projets à but non lucratif dans un esprit intergénérationnel. Dans ce contexte, nos deux associations proposent un atelier dynamique et interactif intitulé:

Ensemble innovons la retraite

Sous la houlette de jeunes retraités membres d'Innovage, vous dialoguerez, sans tabou ni faux-fuyant, sur les enjeux de cette nouvelle tranche de vie, au cours des ateliers. Pour plus de détails, voir notre site internet: www.giblouxsolidaire.ch. Nous vous prions de réserver cette date et nous vous attendons nombreux.

LA MAISON DES PETITS

Bourse aux vêtements, jouets et matériel de puériculture

Bourse printemps - été
du 4 au 6 avril 2019

à la salle Saint-Rémy à l'école de Rossens

Pour tout renseignement:

www.vuisternens-en-ogoz.ch/maisondespetits
ou mdp@vuisternens-en-ogoz

Dépôts des articles:

Jeudi 4 avril 2019 de 15h00 à 18h30

Vente des articles:

Vendredi 5 avril 2019 de 13h30 à 18h30

Samedi 6 avril 2019 de 09h00 à 11h00

Reprise des invendus:

Samedi 6 avril 2019 de 14h30 à 17h00

Bourse

aux vêtements, jouets
et matériel de puériculture



La Maison des Petits
1695 Villarlod
Tél : 079 449 25 67

e-mail: mdp@vuisternens-en-ogoz.ch

site web www.vuisternens-en-ogoz.ch/maisondespetits

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

F 026 652 59 01

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02

administration@commune-gibloux.ch

Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03

habitant@commune-gibloux.ch

Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Service des finances T 026 552 59 05

finances@commune-gibloux.ch

Service technique T 026 552 59 06

technique@commune-gibloux.ch

Police des constructions T 026 552 59 07

constructions@commune-gibloux.ch

Permanence technique **079 545 96 99**

Horaires d'ouverture

Lundi 8.30-11.30 15.00-19.00

Mardi fermé 14.00-17.00

Mercredi 8.30-11.30 14.00-17.00

Jeudi 8.30-11.30 14.00-17.00

Vendredi 8.30-11.30 14.00-16.00

Veille de fête **jusqu'à 16.00**

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08

1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40

forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60

1728 Rossens F 026 552 59 61

service.social@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

Lundi 8.00-12.00 13.30-17.00

Mardi 8.00-12.00 13.30-17.00

Mercredi 8.00-12.00 fermé

Jeudi 8.00-12.00 13.30-17.00

Vendredi 8.00-12.00 fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63

1728 Rossens

Adresse postale:

Case postale 62, 1726 Farvagny

Horaires d'ouverture

Lundi 8.15-11.30 13.30-17.00

Mardi 8.15-11.30 13.30-17.00

Mercredi 8.15-11.30 fermé

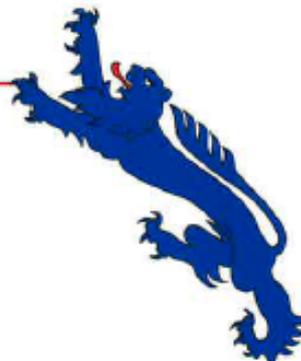
Jeudi 8.15-11.30 13.30-17.00

Vendredi 8.15-11.30 fermé

Permanence téléphonique tous les matins
de 8.15 à 11.30

Impression: Canisius SA, Fribourg

Imprimé sur du papier FSC



printed in
switzerland

Nouvelle page de couverture à insérer par l'Imprimerie Canisius